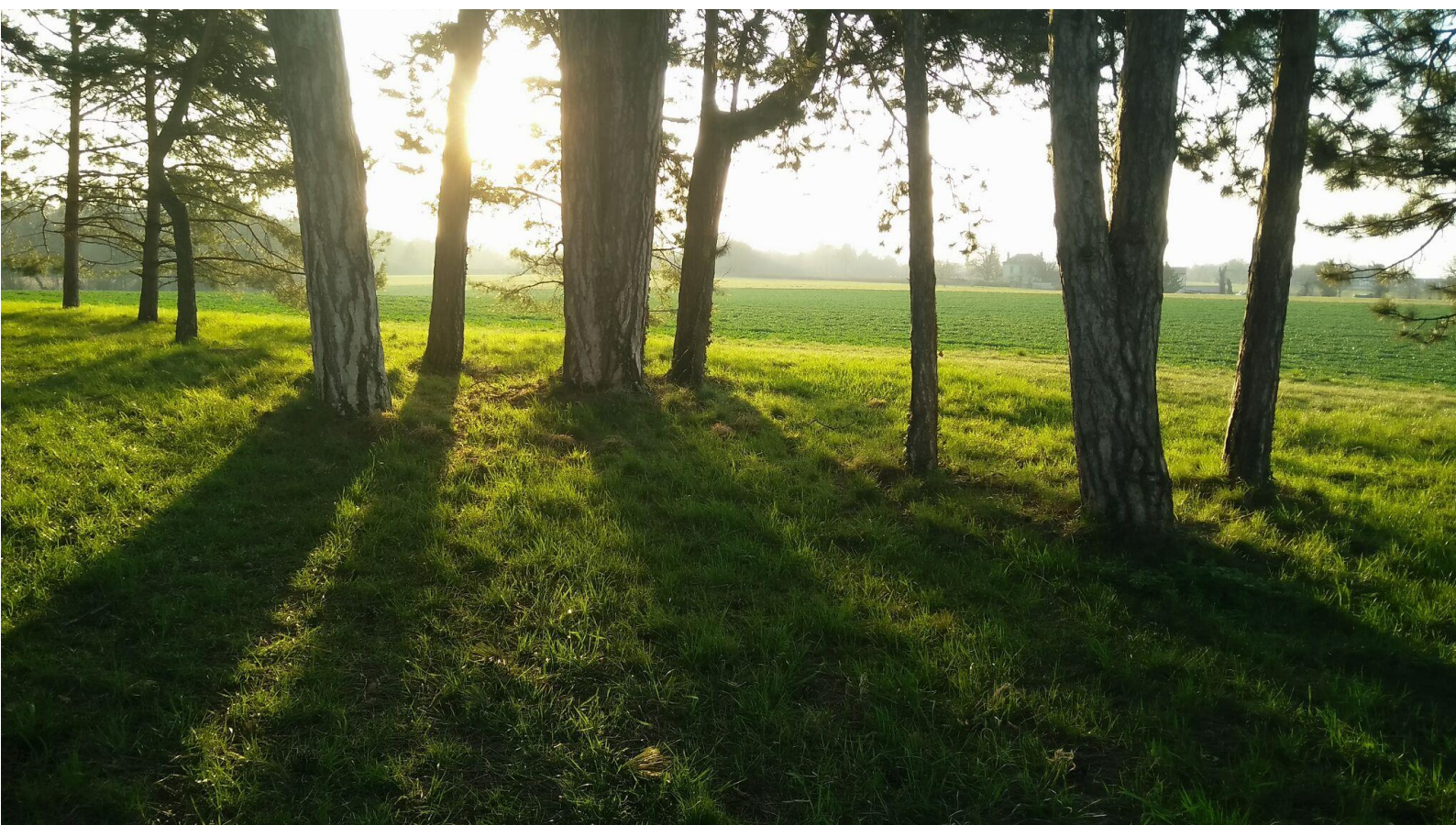


RAPPORT ANNUEL 2021



L'association faîtière
de l'agriculture genevoise



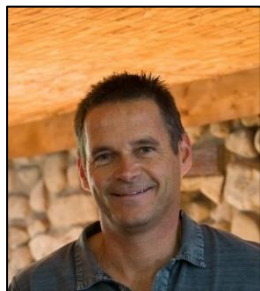
Photo : AgriGenève

La photo de couverture provient du concours national agrimage 2017 organisé par « Proches de vous. Les paysans suisses » : agriculture.ch

Sommaire

1. Message du Président	3
2. Carte de visite d'AgriGenève	4
2.1 Organes	4
2.2 Organes de révision	4
2.3 Membres	5
3. L'année agricole genevoise	5
3.1 Météorologie	5
3.2 Production animale	6
3.3 Economie et production laitière	6
3.4 Productions végétales	8
4. AgriGenève en 2021	15
4.1 Les activités du bureau	15
4.2 Les activités du comité directeur	16
4.3 Les activités de défense professionnelle et de développement rural	16
4.4 Associations administrées	22
5. AgriMandats Sàrl en 2021	29
5.1 Main-d'œuvre	29
5.2 Comptabilité et gestion	29
5.3 Mandats pour tiers	30
6. AgriVulg Sàrl en 2021	30
6.1 Activités des CETA grandes cultures	31
6.2 Activités des CETA viticoles (collaboration SPDA/AgriVulg)	32
6.3 Groupes d'intérêts et projets	32
6.4 Visites et événements spécifiques	34
6.5 Agriculture biologique	35
7. Représentations d'AgriGenève	36
8. Communication et publications	36
9. Remerciements	38
10. Liens utiles	38

1. Message du Président



2021 : une année pleine de contrastes et extrêmement difficile pour les producteurs.

Un hiver très doux avec peu de gel, une fin d'hiver qui s'est réchauffée très vite et subitement, à mi-avril, le retour du froid pendant une semaine qui a causé de gros dégâts dans les arbres et les vignes. La suite est également difficile, avec un printemps capricieux et très humide. La végétation pousse peu en raison du manque de chaleur. Puis, à fin juin, c'est l'arrivée de grosses chaleurs cumulées avec des précipitations régulières. Ces conditions ont causé beaucoup de problèmes pour la viticulture, il a fallu traiter plus que d'habitude et malgré cela des pertes de récoltes très importantes ont été constatées à cause du mildiou. Pour les céréales, cela a été aussi très difficile avec plus de pression de maladies. Heureusement, une fenêtre de 10 jours en juillet a sauvé les récoltes avec finalement peu de céréales déclassées, mis à part le blé dur, par rapport au reste de la Suisse. L'année écoulée a encore été marquée par les restrictions dues au COVID-19 qui ont fortement impacté les ventes de nos produits. Pour remédier à ce problème, le Grand Conseil a adopté à la majorité un projet de loi rédigé par l'OCAN et les organisations professionnelles, qui a notamment débouché sur l'action « Bons du Terroir ». Cette action, pilotée par l'OPAGE, a rencontré un vif succès et a généré une excellente émulation autour des produits genevois. Sur le plan politique, la chose très positive en 2021 réside dans le 2x non aux initiatives phyto soumises au scrutin populaire le 13 juin. Je tiens ici à adresser un immense merci à toutes et tous pour leur investissement qui a conduit à ce résultat. Nous avons organisé une excellente campagne en expliquant notre métier et en communiquant sur les divers aspects de notre métier, sur les efforts déjà entrepris par les paysannes et les paysans de ce pays en matière de protection de l'environnement et de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Nous disposons en effet d'une politique agricole très contraignante, qui respecte le bien-être animal et les ressources naturelles. Le comité d'AgriGenève a décidé de poursuivre sa campagne de communication et d'information sur notre métier, en y consacrant chaque année un budget important. En 2022, une nouvelle initiative va être soumise au peuple sur l'élevage intensif en Suisse. Un titre trompeur qui attaque directement l'élevage mais qui pourrait entraîner des répercussions directes sur la filière des cultures fourragères. En particulier à Genève pour la volaille de chair et la production d'œufs GRTA qui consomment beaucoup de céréales. Il faudra à nouveau être solidaires dans toutes les filières agricoles pour cette votation, et bien expliquer au grand public toutes les normes contraignantes qui encadrent la détention d'animaux de rente en Suisse et le professionnalisme des éleveurs. Tout cela a un coût et renchérit très vite le produit final. Le principal risque de cette initiative si elle devait être acceptée, est qu'elle va conduire à une forte diminution de la production indigène et qu'il faudra importer massivement des produits étrangers qui sont bien en deçà de nos standards de production. Sur le plan institutionnel, le comité d'AgriGenève a mené une réflexion sur sa composition en arrivant à la conclusion qu'il faudrait la rajeunir. Un travail de recherche de candidats potentiels a dès lors été effectué et a débouché sur l'arrivée de quatre jeunes qui seront proposés à l'assemblée du 22 mars 2022. Je me réjouis de travailler avec cette jeunesse qui va amener un nouveau souffle au comité.

Je veux remercier ici les quatre sortants : Dominique Maigre, qui était aussi au comité de l'USP, qui a siégé 12 ans, Charles Millo 10 ans, Claude Menetrey 19 ans et Olivier Sommer 12 ans. Merci à eux quatre pour leur implication et le temps passé au sein du comité pour la profession. Bonne suite à eux.

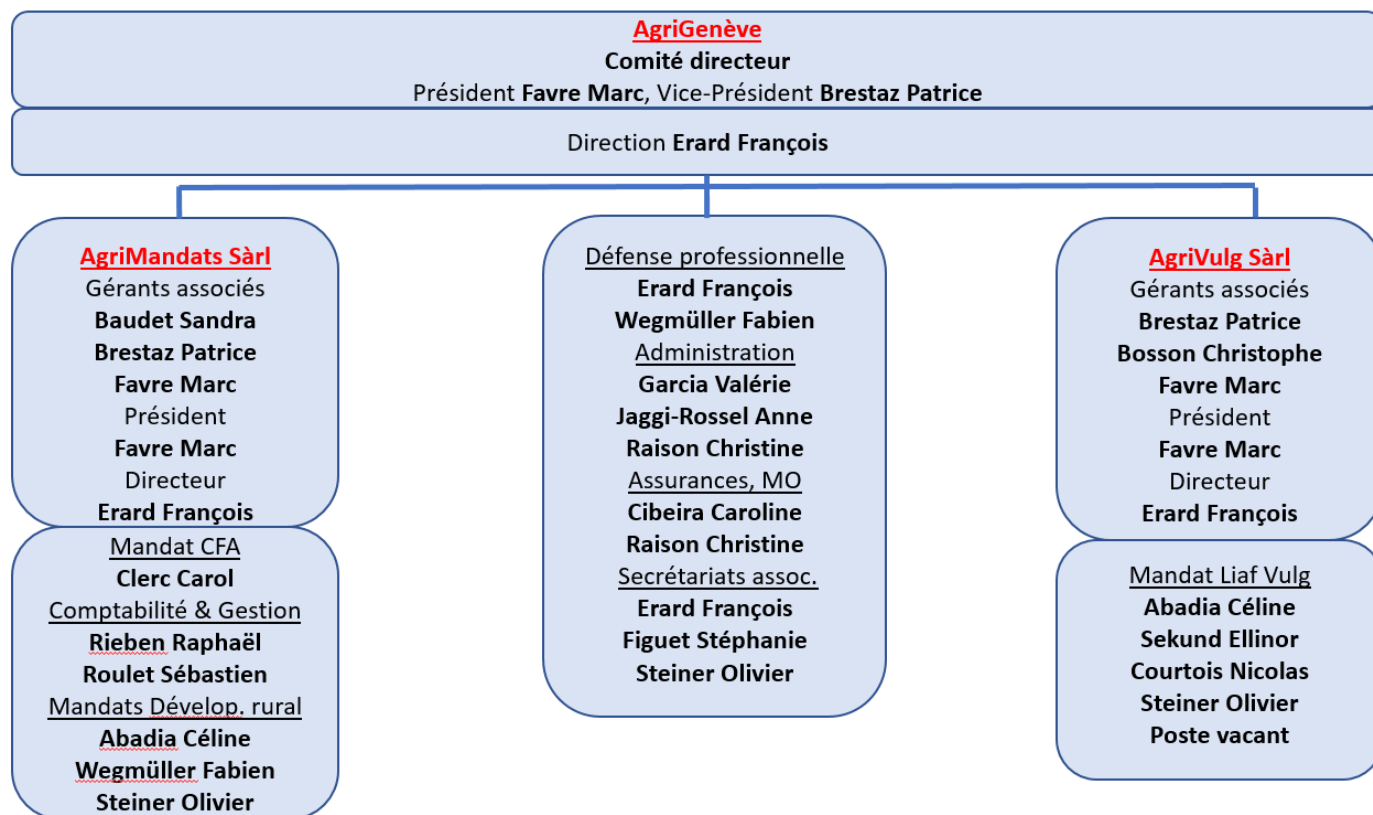
Il y a une personne pour qui cette année a été vraiment particulière : François Erard qui a commencé à l'AGCETA le 30 novembre 1991. C'est donc 30 ans de fidélité pour l'agriculture à Genève comme à Lausanne avec Agora et AGIR et, à Berne étant régulièrement en contact avec l'USP.

Un immense merci François pour toutes ces années à défendre notre agriculture et à faire rayonner notre belle profession à Genève comme dans le reste de la Suisse.

Marc Favre, Président

2. Carte de visite d'AgriGenève

2.1 ORGANES



Les membres du comité d'AgriGenève :

Le Comité est composé de représentants(es) des différentes filières de production, de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises, de BioGenève et de deux députés.

BAUDET Sandra	BOSSON Christophe	JEANNERET Caroline
BAUMGARTNER Christophe	BRESTAZ Patrice	MAIGRE Dominique
BIDAUX Patricia	CHRISTIN Jonathan	MENETREY Claude
BLONDIN Jacques	CUDET Alexandre	MILLO Charles
BOCQUET-THONNEY Claude	FAVRE Marc	SOMMER Olivier

Les invités permanents :

Mme HEMMELER Valentina, Directrice de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), Mme DE MONTMOLLIN Simone, Conseillère nationale, M. SCHMALZ John, Directeur du Cercle des agriculteurs (CAG), M. BERLI Rudi, représentant d'Uniterre.

Siègent au Bureau d'AgriGenève le Président, le Vice-Président et le Directeur.

2.2 ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision pour l'exercice sous revue est la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A. (Sfer) Genève.

2.3 MEMBRES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Membres	471	473	462	462	470	452	481	461	453	451

En 2021, la surface cotisante s'élève à 10'070 ha dont :

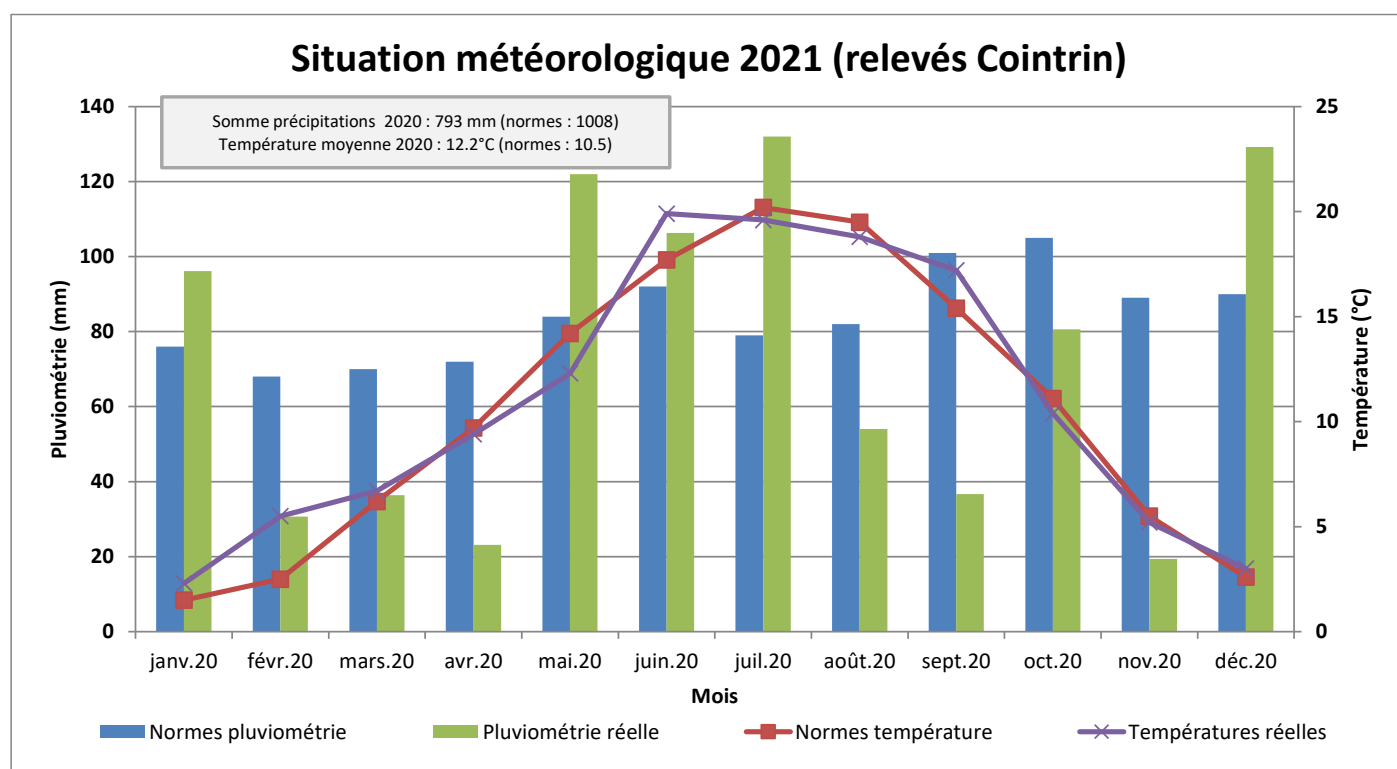
- grandes cultures 8'439 ha
- vignes 1'226 ha
- cultures maraîchères 213 ha
- cultures fruitières 100 ha
- cultures horticoles 92 ha

3. L'année agricole genevoise

3.1 MÉTÉOROLOGIE

L'année 2021 présente un déficit hydrique d'environ 15 % par rapport à la norme et une température supérieure à la norme de 0.4°C. Depuis 7 ans, nous faisons face à un manque d'eau et des températures plus élevées. La particularité de l'année climatique 2021 est son irrégularité avec un printemps très sec suivi d'un été très pluvieux puis à nouveau suivi d'un automne sec.

Température moyenne et pluviométrie en 2021



3.2 PRODUCTION ANIMALE

L'année 2021 n'a pas été épargnée par la météo. Gels tardifs, précipitations, inondations et tempêtes de grêle ont fortement perturbé les récoltes dans de nombreuses régions. L'automne a tout de même rétabli la situation. L'année 2021 a été positive pour l'économie laitière suisse. La demande importante enregistrée en 2020 dans le commerce de détail liée à la pandémie de coronavirus s'est normalisée. Le lait suisse restera une denrée rare en 2022. A l'échelle mondiale, on parle d'une hausse de la demande de 20 % et d'une stagnation des volumes.

Entre janvier et octobre 2021 la production de viande bovine a été inférieure de 0.7 % par rapport à 2020. Les prix des taureaux, bœufs, veaux et génisses se sont maintenus à un niveau élevé en novembre.

Les prix des porcs départ ferme sont restés inchangés malgré une hausse des coûts. La demande devrait toutefois progresser compte tenu d'une population en augmentation et de la qualité des produits suisses. L'augmentation des quantités de viande de porc durant le deuxième semestre a malheureusement entraîné un effritement du revenu.

En raison de la pandémie du coronavirus et des mesures qui en découlent, la demande en œufs est restée élevée et la production d'œufs bio n'a pas toujours suffi. Le volume des abattages de volaille ne cesse d'augmenter grâce notamment à la consommation croissante de volailles.

Source : Christophe Baumgartner

2021 a été marquée par une météo très pluvieuse durant toute l'année. Les foins se sont étendus jusqu'en juillet, avec un manque de soleil pour les sécher. Cependant, tant pour les foins que pour les regains, la quantité était au rendez-vous et des réserves ont pu être constituées. La qualité demeure cependant passablement aléatoire. Les diverses mesures COVID en dents de scie prises par les autorités durant l'exercice 2021 ont désécurisé les consommateurs, avec pour conséquence des ventes qui sont restées très calmes, autant pour les distributeurs que pour les ventes directes à la ferme. Nos deux abattoirs de proximité, indispensables à la production genevoise, ont pu maintenir leur volume de travail, avec toutefois le constat d'une administration devenant pléthorique.

Source : Laurent Girardet



Photo : Claude Bieri

3.3 ECONOMIE ET PRODUCTION LAITIÈRE

Situation COVID-19

Comme 2020, l'année 2021 aura été marquée par la crise sanitaire du coronavirus qui met encore aujourd'hui le système de santé et l'économie suisse à rude épreuve. Le dispositif de soutien mis en place par le Conseil fédéral a contribué à en amortir les effets et les mesures de prévention prises en interne ont permis de préserver l'outil de production LRG.

Même si l'économie a globalement redémarré en 2021, de nombreux secteurs tels que la restauration ou l'événementiel - gros pourvoyeurs de commandes pour notre Groupe - n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'activité d'avant-crise. Nos clients ont en revanche beaucoup apprécié notre résilience, en particulier notre capacité à continuer à livrer nos produits et à assurer le service en temps et en heure, y compris au plus fort de la pandémie.

Production laitière et collecte

La collecte et le contrôle de la qualité du lait se sont déroulés normalement. Après la météo dérégulée de 2020 (sécheresse et canicule), le temps s'est aussi montré atypique en 2021 : chaud et sec en février puis excessivement froid en mai et pluvieux jusqu'en juillet, avec comme conséquence des fourrages de qualité irrégulière. Notre volume de lait pris en charge a reculé de 3.7 % à 42'517'893 kg, dans un contexte de collecte quasiment stable en Suisse. Nous remercions nos producteurs de nous avoir approvisionnés en lait de qualité tout au long de la crise sanitaire.

Economie et production laitière

Economie

2021 avait bien commencé avec une augmentation générale de 2 cts sur le prix du lait (segment A) décidée par l'Interprofession du Lait (IP Lait), insuffisante toutefois pour ralentir la diminution (chronique) du nombre de producteurs. Le contexte actuel, avec un manque relatif de lait, des coûts de production en forte hausse (aliments, énergies, fournitures, etc.) et des importations de beurre de nouveau prévues pour 2022, crée des conditions favorables à une revalorisation du prix. Une fois n'est pas coutume, les exportations de fromages ont progressé plus vite que les importations (respectivement + 8.4 % à 74'343 T / + 5.7 % à 69'533 T ; janv.-nov. 2021 / id 2020).

Politique

Le rejet des initiatives anti-pesticides en juin 2021 a répondu aux attentes de l'Union suisse des Paysans et de la Fédération des Producteurs Suisses de lait pour lesquelles d'autres voies, moins radicales que celles proposées, sont possibles pour atteindre des buts similaires.

Mais cette victoire n'est qu'un sursis pour le monde agricole car le défi de maintenir le niveau de production tout en réduisant l'usage des produits phytosanitaires reste plus que jamais d'actualité. Le projet de future politique agricole (PA 2022 +) a été suspendu par le Parlement qui a prié le Conseil fédéral de revoir sa copie. Il s'agit notamment de régler les

conflits d'objectifs assignés aux agriculteurs à qui l'on demande d'être à la fois plus compétitifs, tout en respectant des normes environnementales supplémentaires auxquelles les denrées alimentaires importées ne seraient pas soumises. Le Parlement est également venu au secours du secteur fromager, menacé par une décision du Conseil fédéral de réduire de 1 ct le supplément pour le lait transformé en fromage. Les 15 cts de ce supplément permettent à l'économie fromagère suisse d'être compétitive dans un contexte de marché libéralisé avec l'Union européenne. Les conditions du marché n'ayant pas fondamentalement changé, il n'y a aucune raison objective, sinon budgétaire, de toucher à ce supplément, d'autant plus qu'il soutient aussi indirectement le prix du lait de centrale, qui en a bien besoin.

Durabilité

Le label de l'IP Lait « Swiss Milk Green » (ou « Tapis Vert ») poursuit son développement et constituera le standard de base suisse fin 2023. Plus exigeant que la marque de qualité Suisse Garantie, le Tapis Vert prévoit notamment l'interdiction de l'huile de palme dans les rations des vaches et le respect de normes spécifiques en faveur du bien-être animal.

Actualités LRG

Nos sites de production ont fonctionné durant 2021 sans rencontrer de problèmes majeurs.

Secteur laitier (Nutrifrais SA & Val d'Arve SA)

Les consommateurs ayant repris progressivement leurs habitudes d'avant-crise (fin du confinement et retour du tourisme d'achat), les ventes sont revenues à leur niveau d'avant 2020. La production de nos articles-phare (Tommies Jean-Louis, TamTam et Perle de lait) se maintient néanmoins toujours à un bon niveau. Un tout nouveau yoghourt « Délicatess' » est maintenant en vente dans de nombreux magasins, dont Coop, Manor et certains détaillants de Vivadis. Par ailleurs, pour la première fois, les LRG produiront de la mozzarella sous la marque « La Mozza' », disponible dès à présent chez Manor et dans plus de 350 magasins Coop dès mars 2022.

Secteur négoce (Vivadis SA, W Ottiger AG, Chäs Max GmbH & Fromages Chaudron SA)

Du fait du télétravail encore assez largement répandu ou de l'obligation de présenter le certificat COVID, beaucoup de cantines d'entreprise et de restaurants ont tourné à bas régime, avec comme conséquence un recul de 8 % du chiffre d'affaires de Vivadis en Suisse romande ; les activités en Suisse allemande progressent en revanche de 29 % avec l'arrivée de 86 stations ENI. La nouvelle gamme de glaces TamTam et de surgelés - environ 120 articles - vendue en stations-service et dans de nombreuses épiceries affiche des volumes prometteurs.

Secteur logistique (LRG Logistics SA)

La plateforme logistique de Bannwil BE connaît un très fort développement avec 2 nouveaux mandants cette année, à tel point qu'un projet d'agrandissement est à l'étude pour accueillir de nouveaux clients.

Secteur carné (Del Maître & Maître Boucher)

Comme pour le secteur du négoce, la fréquentation en demi-teinte des restaurants, la persistance du télétravail et la forte baisse d'activité des organisations internationales genevoises pèsent sur les ventes. La saison des grillades a de plus été affectée par une météo exécrable jusqu'à fin juillet.

Chalet de vente

Notre chalet de vente directe propose toujours de nombreux produits « à date courte », proposés à un prix modique, contribuant ainsi à réduire le gaspillage alimentaire (chemin des Aulx 6 à Plan-les-Ouates : lu, me, ve 10h30-13h00 / 15h00-17h30 ; je 11h00-13h00).

Stratégie

Après 2 années largement impactées par la crise du coronavirus, 2022 marque l'espoir d'un retour à la normale dans tous les domaines. Le nouveau plan stratégique, validé par le Conseil d'administration, est progressivement mis en œuvre. Il s'appuie sur la position forte des LRG, riches d'un savoir-faire reconnu et de ses produits et services de qualité. L'innovation, la qualité, le dynamisme commercial, la communication et l'optimisation des processus engagés par la nouvelle direction contribueront au développement à long terme des Laiteries Réunies.

Communication

Notre stratégie de communication a été revue et modernisée selon les modalités suivantes :

- Nouveau site internet LRG : lancement en février 2022
- Réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn et Instagram, actifs dès à présent
- Panneau LED (site de PLO) : présentation de nos producteurs, activités, produits et services
- Médias : interviews et reportages sur différents médias (Léman Bleu, Radio Lac, etc.)

Nous mettons toujours un point d'honneur à associer pleinement nos producteurs de lait et sociétaires à notre communication.

Nouveau

Web shop et Appli « Panier d'ici »

L'application « Panier d'ici » permettra bientôt (1^{er} trimestre 2022) de commander en ligne une large palette de produits labellisés Genève Région-Terre Avenir, récupérables à notre centrale laitière de Plan-les-Ouates (PLO) et sur 4 autres sites à Genève (encore à déterminer). Cette initiative pourra ensuite être complétée et élargie en fonction des attentes et des résultats obtenus.

Distributeur automatique de produits LRG (24h/24 & 7j/7)

Un distributeur automatique est en cours d'installation à notre centrale laitière de PLO, avec une ouverture prévue en février 2022. Une sélection de plusieurs dizaines d'articles LRG (produits laitiers, fromages, charcuterie, etc.) sera ainsi disponible à toute heure du jour et de la nuit.

Produits GRTA

Nos 4 producteurs genevois ont livré 2'214'839 kg aux Laiteries Réunies en 2020 (- 1.4 %/ 2020). En raison de la crise de COVID 19, le volume global de lait genevois transformé sous label GRTA a légèrement reculé, mais certains articles comme les outres de 3 litres (pasteurisé) ou les briques d'1 litre (UHT) affichent une progression des ventes à 2 chiffres.

Source : Laiteries Réunies Société coopérative

3.4 PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Le canton de Genève connaît une bonne moisson des céréales d'automne avec des niveaux de rendement proches des moyennes pluriannuelles. Les cultures de printemps présentent d'excellents rendements et ont pu être récoltées facilement en automne.

3.4.1 CÉRÉALES PANIFIABLES

Depuis la récolte 2001, la mise en valeur des céréales est effectuée par le Cercle des Agriculteurs à travers la plateforme céréalière genevoise.

Année	Quantité en tonnes	Valeur en francs
2016	11'952	5'740'000.-
2017	15'309	8'122'000.-
2018	12'955	5'970'000.-
2019	13'472	5'628'000.-
2020	12'525	5'232'000.-
2021	11'464	4'925'604.-

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.2 CÉRÉALES FOURRAGÈRES (SANS MAÏS GRAIN)

Durant les dernières années, les surfaces (en hectares) ont évolué comme suit :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Triticale	99.22	85.11	66.35	41.11	45.27	37.11
Avoine	34.83	25.63	23.63	23.38	28.45	29.80
Orge (printemps et automne)	686.84	640.71	611.78	632.36	602.86	535.27
Total	820.89	751.45	701.76	696.85	676.58	602.18

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

A titre indicatif, les quantités de céréales fourragères (y compris maïs grain) prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ont évolué comme suit :

	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt
Orge	2'775	31.70	3'366	31.60	2'583	30.40	2'907	30.40	2'165	30.40	2'535	30.40
Avoine	57	23.50	34	24.20	23	23.28	0	0	0	0	0	0
Triticale	288	30.45	363	31.80	238	30.40	181	30.40	161	30.40	58	30
Maïs en grain	541	36.-	1'986	34.70	996	32.30	1'167	32.30	983	32.30	1'087	32.30
Blé fourrager	466	34.-	112	35.50	400	33.25	181	33.25	231	33.30	1'902	33.25
Total	4'127		5'861		4'240		4'436		3'540		5'582	

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.3 OLÉAGINEUX

Colza

Ci-après, l'évolution des livraisons de colza ces dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contingent en tonnes	2'610	2'664	3'212	3'300	3'000	3'500
Quantité livrée en tonnes	2'782	2'461	2'073	2'130	3'062	3'375*
Valeur, mio CHF	2.17	1.78	1.02	1.54	2.3	3.12

* dont 28 % de colza Holl

Soja

Ci-après, l'évolution des livraisons de soja ces dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb. de producteurs	72	65	70	68	47	80
Quantité totale en tonnes	474	767	513	784	458	780
Valeur récolte en CHF	255'000	328'000	219'500	312'900	182'742	444'585

Tournesol

Ci-après, l'évolution des livraisons de tournesol ces dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contingent en tonnes	1'720	3'626	1'683	1'617	650	800
Nb. de producteurs	115	120	107	104	56	84
Quantité totale en tonnes	1'069	1'389	1'093	1'230	650	811
Valeur récolte en CHF	802'000	1'122'000	882'000	923'000	491'400	729'548

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.4 PROTÉAGINEUX

L'évolution des surfaces de protéagineux (en hectares) s'établit comme suit :

	Féverole	Pois protéagineux	Total
2016	66	320	386
2017	87	279	366
2018	53	274	328
2019	44	246	290
2020	48	262	310
2021	47	220	267

Source : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Ci-après et à titre indicatif, les quantités prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ces dernières années :

	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt
Féverole	183	31.25	230	29.30	54	28.03	70	28.00	18	28	57	28.05
Pois protéagineux	330	34.10	879	33.40	513	32.78	574	32.75	351	32.50	217	30
Total	513		1'109		567		644		369		274	

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)

3.4.5. BETTERAVES SUCRIÈRES DANS LE CANTON DE GENÈVE

	2018		2019		2020		2021	
	PER	bio	PER	bio	PER	bio	PER	bio
Nombre de planteurs	13	3	15	3	15	3	Données non disponibles au moment de la rédaction	
Surface, ha	102	6	109	14	126	22		
Livraisons (T)	5'748	366	7'620	444	4'477	622		
Rendement moyen, t/ha	56.36	45.73	69.91	31.71	35.5	30.1		
Quota sucre attribué, t	1'207	72	1'375	114	1'729	170		
Livraisons sucre, t	909	56	1'136	66	587	97		
Rendement en sucre blanc, t/ha	8.9	6.9	10.4	4.7	4.6	4.5		
Teneur en sucre, %	17.8	17.2	16.91	16.91	15.1	16.7		
Tare totale, %	8.8	9.2	7.58	6.11	11.3	10.9		

Source : Sucre Suisse SA

3.4.6 VITICULTURE

Une année viticole compliquée pour les vignerons.nes

Le millésime 2020 se distingue par une saison végétative particulièrement chaude et sèche. Le débourrement, qui marque le début de la saison, a été observé aux alentours du 10 avril, avec une semaine de retard sur la norme des 30 dernières années. Un été chaud et sec a permis à la vigne un bon développement et l'obtention d'une récolte à la maturation idéale. Le bilan des vendanges, qui ont été relativement précoces, est donc très positif. Des rendements faibles, synonymes de qualité et de concentration, augurent des vins d'une grande qualité.

Un printemps qui s'est fait attendre

Le début d'année, plutôt chaud, avec notamment un mois de **février** montrant une température moyenne de +2.5 °C par rapport à la moyenne de 1991 – 2020, a provoqué un réveil très précoce de la vigne. Le débourrement a été observé autour du 15 **avril** et une sortie précoce des bourgeons d'hiver met la vigne en danger lorsque les températures matinales s'approchent de 0°C. Ainsi, le refroidissement de la fin avril a provoqué quelques dégâts de gel printanier, parfois importants, mais localisés aux zones habituellement touchées. Le mois de **mai**, avec ses températures inférieures de 2.5°C par rapport à la moyenne 1991 – 2020, et ses nombreuses pluies, a engendré un gros retard sur le développement de la vigne. Le retard accumulé s'est finalement établi à plus de 15 jours par rapport à la norme des trente dernières années.

Une floraison bien arrosée...

La vigne est arrivée au stade de la floraison dès le 19 **juin** avec un retard toujours aussi important. Cette étape cruciale de la physiologie de la vigne s'est étalée sur plus de 12 jours dans des conditions d'humidité et de chaleur plutôt défavorables, il en a résulté un taux de nouaison localement faible. Les pluies journalières ont favorisé une pression du **mildiou** d'une rare intensité coïncidant avec un stade où la vigne est très sensible. La récolte de certaines parcelles, plantées avec des cépages sensibles comme le Merlot, a été complètement détruite par le champignon.

Le retour de températures saisonnières plus chaudes a provoqué une croissance exponentielle de la vigne, qui a rapidement doublé sa surface foliaire. Les nouvelles feuilles, non protégées, sont très sensibles au mildiou. Or, les conditions météorologiques très pluvieuses de cette fin juin n'ont permis la protection phytosanitaire que lors de rares fenêtres de temps sec. Cette importante croissance végétative a également rendu le travail des effeuilles (effeuillage, palissage et dégagement de la zone des grappes) difficile. Ainsi, toutes ces mesures prophylactiques n'ont parfois pas pu se réaliser à temps.

La véraison retardée par le froid

Après un mois de **juillet** nettement plus froid que la moyenne, la fin de saison a vu le retour du soleil et de températures plus clémentes. La véraison a débuté un peu avant la **mi-août**, qui a confirmé le retard de 15 jours sur les années précédentes. Le retour d'un climat moins pluvieux s'est conjugué avec une installation tardive de l'**oïdium**, mais ces alertes ont été dans la plupart des cas maîtrisées. Avec un mois de **septembre** chaud et ensoleillé, la vigne a pu partiellement rattraper son retard. Ces conditions météorologiques ont écarté tout risque de **pourriture grise** et, pour la première fois de la saison, laissé entrevoir la possibilité d'une récolte de qualité.

Un premier foyer de *Flavescence dorée* sur le territoire genevois

La flavescence dorée est la maladie de la vigne la plus grave connue à ce jour en Europe. Son installation au nord des Alpes est depuis quelques années avérée. Elle s'étend désormais du Tessin à l'arc lémanique, en passant par le Valais central. Il s'agit d'une **maladie de quarantaine**, dont l'annonce des ceps atteints et la lutte sont obligatoires. Attendue à Genève depuis

quelques années, après les cantons du Tessin (2004), Vaud (2015) et Valais (2016), le 11 octobre 2021, le service de virologie et phytoplasmodologie d'Agroscope à Changins a confirmé la présence d'un premier cep positif à la Flavescence dorée (FD+) dans le vignoble de Dardagny. Un périmètre de lutte obligatoire défini par l'Ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OSaVé) va être mis en place pour 2022 et 2023 par le service de l'agronomie (SAgr). Il comprend notamment l'application de deux insecticides d'origine naturelle (Pyréthrine) pour lutter contre l'insecte vecteur. La date de ces deux traitements sera ordonnée par le SAgr.

Le SAgr a contrôlé 42 ha de vignes âgées de moins de 6 ans sur le territoire du canton. En effet, nous estimions probable que l'apparition de la maladie sur le canton soit liée à du matériel végétal utilisé lors de nouvelles plantations. Notons que le géoréférencement des parcelles viticoles, via la nouvelle application VV20, et les renseignements obtenus, facilitent la planification des contrôles.

Des vendanges sous le soleil

Après un mois de septembre généreux en soleil et en températures moyennes journalières au-dessus de 20 °C, les vendanges se sont déroulées dans d'excellentes conditions. La date de vendange a même pu être avancée de près de 10 jours par rapport aux premières prévisions. La récolte a généralement débuté dans la seconde semaine du mois d'**octobre** et les raisins destinés à l'élaboration de mousseux 7 jours plus tôt. Bien que les quantités soient faibles, les vins issus de ce millésime sont prometteurs. Des structures affirmées, une finesse et de remarquables typicités de cépages, ainsi que de l'élégance, sont les principales caractéristiques d'un millésime 2021 de bonne qualité.

À la suite des modifications des dispositions fédérales, le contrôle de la vendange est désormais réalisé en kilos au lieu de litres. En 2021, il a donc été récolté 9'563'259 kilos correspondant à environ 6'981'179 litres (tableau 1). Il s'agit du second plus petit millésime jamais enregistré. Il faut remonter à 2017 pour trouver des quantités encavées aussi faibles dues à un gel de printemps mémorable.

	2017		2018		2019		2020			2021		
	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	kg	hl	°Oe	kg	hl (estimés)
Chasselas	75	19'870	79	29'266	75	26'892	77	2'796'671	20'975	72	2'496'937	18'228
Gamay	91	17'509	95	28'471	92	20'377	93	2'839'218	21'294	87	2'286'512	16'692
Pinot noir	94	7'023	99	8'918	95	7'750	98	905'442	6'790	89	953'248	6'959
Chardonnay	91	3'690	91	6'864	92	5'117	89	739'192	5'174	86	723'783	5'284
Gamaret	97	4'854	105	5'983	99	6'102	96	803'611	5'625	92	702'150	5'126
Merlot	99	2'423	104	2'757	99	2'588	96	347'552	2'432	91	255'526	1'865
Blancs	82	31'941	85	47'471	81	42'553	83	4'906'939	35'745	79	4'550'071	33'216
Rouges	94	36'920	98	53'370	94	42'985	94	5'769'074	42'257	89	5'013'188	36'596
Total	88	68'861	92	100'842	88	85'538	89	10'676'013	78'002	84	9'563'259	69'812
Rendement en litres/m²	0.49		0.72		0.61		0.56			0.51		

Tableau comparatif de différents millésimes, toutes catégories confondues (AOC, Vins de pays, Vins de table). Les quantités en hectolitres ci-dessous sont issues d'un calcul avec des taux de conversions allant de 0.7 à 0.75 l/kg, suivant les cépages

Source : Florian Favre, Ingénieur œnologue, Office cantonal de l'agriculture et de la nature

3.4.7 CULTURES MARAÎCHÈRES

Grâce à ses nombreuses serres et à une météo plus clémente que dans le reste de la Suisse, le maraîchage genevois a pu tirer son épingle du jeu

La crise sanitaire, avec ses bonnes résolutions pour une « nouvelle vie », son engouement pour les produits du terroir, ses gentillesse envers ces braves agriculteurs qui nous nourrissent, ou encore ce goût retrouvé pour la cuisine à la maison, ont très vite été oubliés et le naturel est revenu au galop. Le tourisme d'achat a repris de plus belle et la guerre des prix aussi.

La forte concurrence étrangère a mis une grosse pression sur les prix en début de saison avec un départ historiquement bas. La météo désastreuse généralisée en Europe et en Suisse a fait fortement augmenter les prix. Genève ayant été relativement épargnée, les producteurs ont pu profiter de cette hausse qui a permis de rééquilibrer la forte pression du début de saison. Dans un environnement de manque de soleil, d'inondations, de grêle et de froid, Genève a, d'une part, été relativement épargnée et, d'autre part, a pu bénéficier de l'effet protecteur de ses serres. Ce sont dans ces circonstances que ses outils de production, autrefois décriés, remplissent parfaitement leur rôle de protection et de garant d'une partie de notre souveraineté alimentaire.

L'année 2021 a également été marquée par le rejet massif des deux initiatives « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre ». Ce résultat historique, même à Genève, est à mettre au crédit d'une agriculture unie autour d'un message clair et d'une communication efficace. Bravo à AgriGenève pour ce très bon travail qui confirme que quand l'agriculture explique son métier et ses enjeux et va au contact de la population, elle est écoutée et respectée. C'est dans cette optique et logique que nous allons continuer nos efforts de communication, d'explication et de contact avec la population. Ceci est d'autant plus important que 2021 a vu une très forte augmentation des coûts de production qui entraînera des répercussions importantes sur 2022. Les engrais ont augmenté de 50 %, l'énergie de 30 %, les transports de 5 % ou encore les barquettes carton d'environ 30 %. L'impact global de ces différentes augmentations est un accroissement historique des coûts de production, conditionnement et distribution de 10 %. Dans un environnement où les prix perçus par les producteurs n'ont fait que s'éroder depuis plus de 10 ans, il est évident qu'une telle hausse ne peut être absorbée par les agriculteurs. Le consommateur doit en être conscient et accepter que, si le prix de son essence augmente, si les pièces pour sa voiture ne sont plus disponibles et leur prix augmente, ou si le prix de son nouveau téléphone portable augmente également, sa nourriture doit et va subir le même sort. C'est dans ces moments qu'une présence forte auprès de la population est importante pour rappeler que la souveraineté alimentaire, ainsi que le respect de conditions environnementales et sociales drastiques ont un coût et que dans notre pays, l'alimentation représente moins de 7 % du budget d'un ménage.

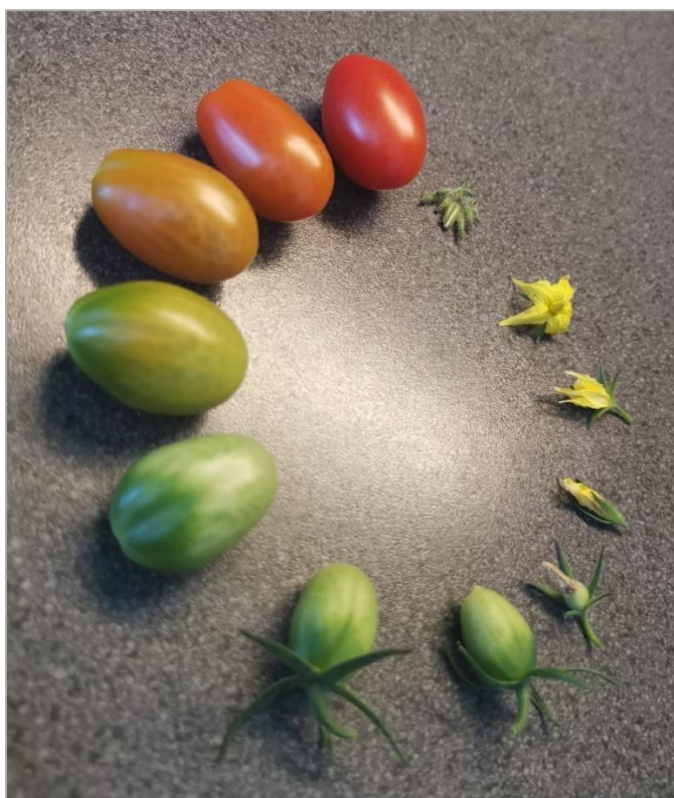


Photo : Jérémy Blondin

Production sous serres

2021 n'a pas connu de changement majeur, ni dans les surfaces ni dans le type de culture. Comme en 2020, la production est arrivée tôt grâce à un très bon ensoleillement durant l'hiver. Ces débuts précoces permettent d'ouvrir des marchés rapidement et de fidéliser des clients, de plus en plus nombreux, sensibles à la provenance suisse. Comme évoqué précédemment, si le début de saison a été positif en termes de production, il a été très compliqué en termes de prix avec des niveaux extrêmement bas.

Heureusement, les prix ont eu une belle embellie, bénéficiant d'une forte chute de la production en Europe et en Suisse à la suite d'une météo désastreuse. Si à Genève également l'été a été gris, pluvieux et froid, il l'a été moins qu'ailleurs et la production est restée relativement stable. Nous avons donc pu bénéficier d'un marché très porteur en étant l'un des seuls pôles d'approvisionnement de Suisse. Ce regain des prix et une production globalement peu impactée par la météo nous permettent de tirer un bilan positif de cette année 2021.

Cette situation météorologique exceptionnelle nous a également permis de communiquer sur l'utilité et l'efficacité des serres dans la protection des cultures contre les aléas climatiques, les maladies et les divers parasites. Grâce à cette protection, nous sommes capables d'avoir une production stable et une utilisation de produits phytosanitaires drastiquement limitée. Ceci nous a permis notamment d'introduire un label « Cultivé sans pesticide de synthèse » pour concurrencer ce que l'on trouve partout de l'autre côté de la frontière.

Production en pleine terre

La production de pleine terre n'a, quant à elle, pas été épargnée par la météo capricieuse de cette année, même si Genève n'a pas subi les inondations ou grêles que l'on a vu dans le reste de la Suisse.

Cette météo a eu un effet bénéfique sur les prix qui se sont fortement appréciés, mais ces hausses n'ont pas compensé le manque de production. Finalement, le chiffre d'affaires des légumes de pleine terre est en baisse par rapport à 2020. Le stock des légumes de garde est également en forte baisse, ce qui ne va pas permettre une jonction avec la prochaine récolte équivalente aux années précédentes.

La production de courge a également été fortement impactée, avec une disponibilité de produits domestiques s'épuisant avant Noël, soit deux mois plus tôt que d'habitude.

Le constat général de ces dernières années reste le même. La production locale pour les légumes de pleine terre n'est pas suffisamment valorisée. La guerre des prix au sein de la grande distribution pour des produits comme le chou, le céleri ou même la salade ne permet pas à la production genevoise de s'en sortir. Notre canton a les coûts de production les plus élevés au monde avec des contraintes géographiques et territoriales limitant les possibilités de rationalisation ou de mécanisation.

Sans une réelle revalorisation de ces produits, ils vont inexorablement disparaître de notre environnement local.

Légumes biologiques

La production biologique a subi le même sort que la production de pleine terre de manière générale. Une météo impactant la production avec des prix ne compensant pas cette baisse de revenu.

Le tassement général des prix du bio par rapport au conventionnel se confirme. L'augmentation de l'offre et un ralentissement de la progression de la demande expliquant ceci. Si, en Suisse, la demande pour le bio continue de progresser, cette progression est plus faible que par le passé. Dans le reste de l'Europe et, notamment en France, 2021 a même vu la première diminution de la demande pour les produits bio.

Si la culture biologique a certainement encore de belles années devant elle en Suisse, il est important qu'elle incorpore d'autres aspects de durabilité que le mode de culture seul. On voit une augmentation de la préoccupation du consommateur pour des aspects plus larges que la culture biologique et englobant des points plus généraux comme les conditions de travail et salariales et le développement de démarches agroécologiques.

Résultats financiers

L'année 2021 a, dans l'ensemble, été bonne pour la production maraîchère genevoise et les résultats financiers s'en ressentent. Si ces deux dernières années ont fait du bien à une profession tirant la langue depuis trop longtemps, la situation reste tendue et fragile. L'augmentation historique des coûts de production pour cette nouvelle saison sera dévastatrice si elle n'est pas suivie d'une réévaluation du prix des produits. La production maraîchère travaille avec des marges ridicules ne permettant pas d'absorber, même une partie, de ces surcoûts. Nous le répétons inlassablement, Genève est la région au monde avec les coûts de production les plus élevés. La Suisse impose des règles de production parmi les plus restrictives au monde. La population qui soutient largement ces normes exigeantes ainsi que des démarches de souveraineté alimentaire est la même qui traverse chaque jour la frontière pour aller acheter « moins cher » en France ou qui privilégie des produits d'importation « moins chers » mais bien plus coûteux pour notre société.

Soyons logiques avec nos démarches et payons « le vrai prix des bonnes choses ».

Source : Union Maraîchère de Genève

3.4.8 CULTURES FRUITIÈRES

La production de fruits dans le canton de Genève

L'évolution des surfaces arboricoles dans le canton de Genève montre une nette diminution lors des 21 dernières années (figure 1), passant de plus de 100 ha en 2000 à 64 ha en 2021. La pomme reste le fruit le plus produit en Suisse, dans la région lémanique et aussi dans le canton de Genève. Cette culture représente plus de 85 % des surfaces cultivées dans le canton de Genève. Il subsiste une faible production de poires, de cerises, de pruniers.

Les petits fruits sont encore cultivés à Genève, avec une large proportion des surfaces dévolue à la culture de la fraise (figure 3). La culture en hors-sol des fraises étant largement majoritaire car plusieurs maraîchers spécialisés dans le hors-sol ont décidé de se diversifier en cultivant cette espèce. Les surfaces cultivées en pleine terre sont plutôt stables ces dernières années et majoritairement réunies chez un seul producteur.

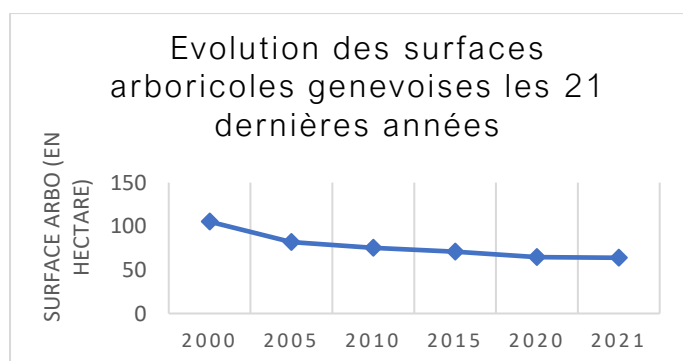


Figure 1 : Evolution des surfaces arboricoles genevoises (en hectare)

Répartition des espèces arboricoles genevoises en 2021 (en ha)

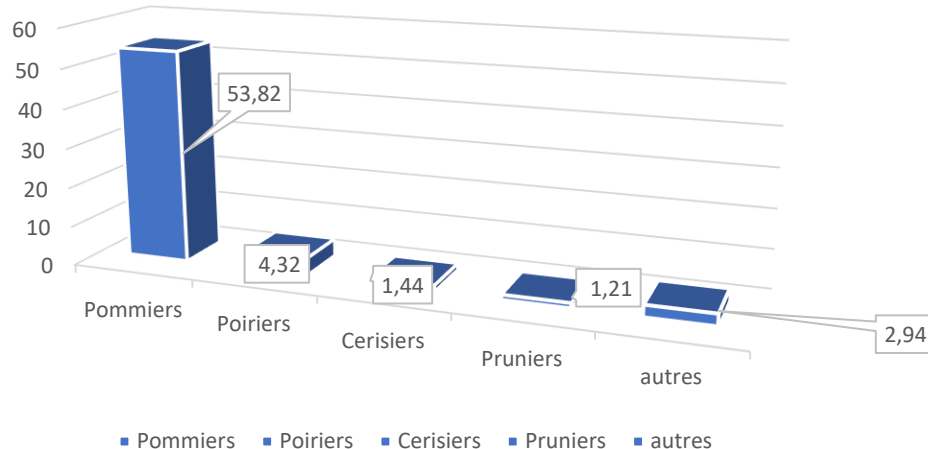


Figure 2 : Répartition des espèces arboricoles genevoises en 2021 (Source : Les cultures fruitières de la Suisse en 2021)

Répartition des surfaces de petits fruits à Genève (2021)

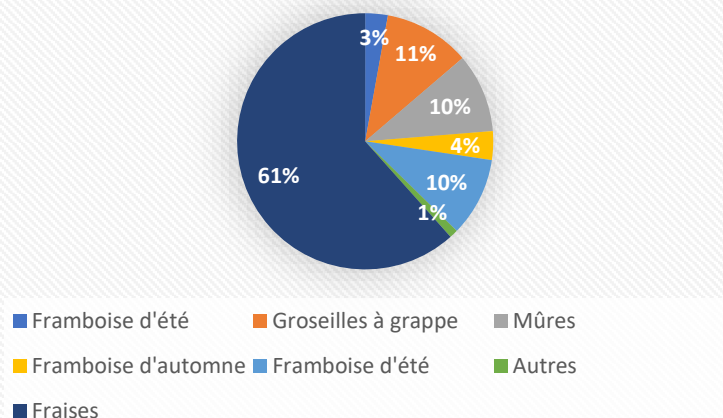


Figure 3 : Répartition des espèces des petits fruits genevoises en 2021 (Source : recensement Ufl)

Répartition des surfaces sol/hors-sol à Genève en 2021 (ares)

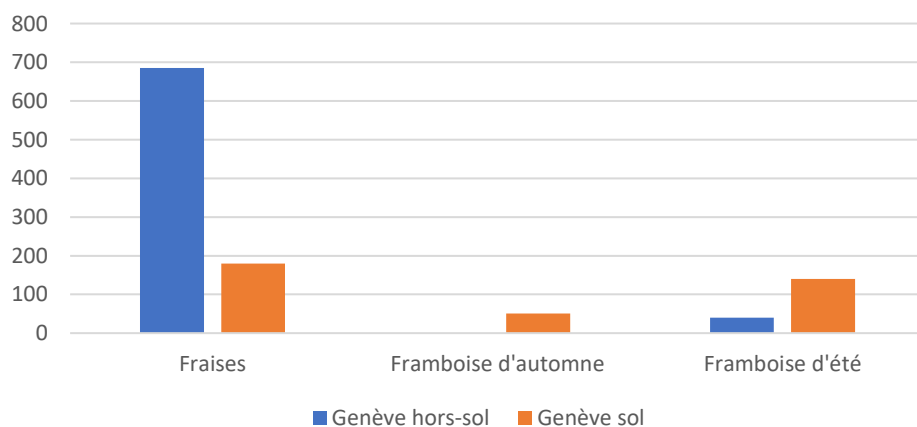


Figure 4 : Surfaces des principales espèces de petits fruits à Genève en 2021 (Source : recensement Ufl)

BILAN DE SAISON

Phénologie et particularités de l'année

L'année 2021 a commencé avec des températures douces. Le mois de février a été particulièrement chaud par rapport aux normes saisonnières. Il y a eu une période très sèche jusqu'à fin avril puis, les mois de mai, juin et juillet ont enregistré une pluviométrie exceptionnelle. Le débourrement des fruits à pépins a été assez similaire à 2020. Un retard a été pris par la suite et un décalage de 10 jours par rapport à 2020 a été enregistré durant la floraison. La pleine fleur a eu lieu autour du 24 avril pour les pommiers. Un temps relativement frais et couvert s'est installé pendant et après la floraison. En raison des forts gels de début avril et des dégâts occasionnés aux arbres, on pouvait s'attendre à des diminutions de rendement. Les arbres ont généralement bien compensé avec une floraison secondaire et une chute physiologique légèrement plus faible que d'habitude.

Pour les cerisiers, la nouaison a été bonne, sauf dans certaines variétés ayant subi des dégâts de gel, en particulier les variétés précoces. La chute physiologique des pruneaux a été importante.

Le retard phénologique a continué jusqu'à la récolte. Les récoltes ont globalement démarré 10 à 14 jours plus tard que 2020. Les récoltes de fruits à pépins ont commencé dans des bonnes conditions météorologiques qui se sont maintenues quasiment jusqu'à la fin des récoltes. La qualité des fruits a été bonne avec notamment une coloration satisfaisante.

Maladies fongiques et ravageurs

Les premiers risques de tavelure sont apparus très tard, à la fin avril, mais ont été très sévères. Beaucoup de vergers ont eu des dégâts sur feuilles et/ou sur fruits. Les rendements ont été peu impactés par la tavelure mais on peut s'attendre à un inoculum plus important pour 2022. Pour les cerisiers, sauf le gel, il y a eu globalement peu de problèmes pour cette année. Malgré des dégâts de gels parfois violents sur fraises ce printemps, la saison s'est globalement bien passée. Le botrytis n'a pas été autant virulent que prévu et les quantités produites ont été bonnes. Pour les framboises et les mûres en pleine terre, la saison a été difficile cette année avec l'été pluvieux. En plus de la perte de plants par le phytophthora (pour les framboises), certains producteurs ont eu beaucoup de dégâts de botrytis sur fruits. Ceci a créé un gros problème au niveau des livraisons au centre collecteur et plusieurs lots ont été déclassés. Peu de drosophile suzukii cette année.

Enfin, notre réseau de surveillance a très peu capturé d'*Halyomorpha halys* en début de saison. Cela dit, des dégâts sur fruits importants ont été observés sur quelques parcelles. Son impact a été particulièrement fort sur poires en 2021.

Vulgarisation et enseignement arboricole dans le canton de Genève en 2021

L'Union fruitière lémanique réalise la vulgarisation pour la production des fruits pour le canton de Genève depuis 2012. Les activités sont, d'une part, la rédaction d'un bulletin d'information technique envoyé aux abonnés plus de 30 fois dans l'année avec une fréquence variant d'un mois à chaque semaine en pleine saison. En 2021, 30 bulletins techniques ont été communiqués. Afin d'alimenter les recommandations avec des observations solides, les techniciens suivent les maladies et les ravageurs sur plusieurs sites dans la région lémanique, y compris sur le canton de Genève. Les observations de ravageurs sont disponibles sur l'outil d'Agrométéo.

Deuxième pilier de la vulgarisation arboricole, le conseil en groupe se fait dans le canton de Genève par l'intermédiaire de deux groupes régionaux de chaque côté du Rhône, qui se sont réunis à trois reprises en 2021. Ils représentent la quasi-totalité des arboriculteurs du canton. Lors de ces séances, l'actualité technique et phytosanitaire est abordée dans les vergers, complétée par d'autres sujets d'actualité comme les modifications réglementaires. Plusieurs autres séances spécifiques ont eu lieu sur le canton de Vaud avec la participation des producteurs genevois.

L'Union fruitière lémanique enseigne également les cours d'arboriculture fruitière auprès des étudiants Bachelor en Agronomie à l'Hepia et encadre des travaux de Bachelor. Ceci représente trois modules de cours donnés sur les trois derniers semestres du cursus.

Source : Union fruitière lémanique

4. AgriGenève en 2021

4.1 LES ACTIVITÉS DU BUREAU

Le bureau est composé du Président, du Vice-Président et du Directeur : en 2021, il s'est réuni à 18 reprises. Il a régulièrement pris connaissance des affaires courantes d'AgriGenève, a préparé le budget 2021, examiné les comptes 2020 et préparé les séances de comité. Il a en outre procédé aux entretiens annuels d'évaluation des collaborateurs et auditionné des candidats pour repourvoir des postes laissés vacants. Une assemblée avec les associés gérants des deux Sàrl, AgriMandats et AgriVulg, a été organisée pour l'approbation des comptes et du budget. Christophe Bosson a été nommé au titre d'associé gérant de la Sàrl AgriVulg en remplacement de Jonathan Christin. En plus des réunions formelles, les membres du bureau sont régulièrement sollicités pour représenter AgriGenève lors de diverses réunions, manifestations, commissions officielles ou rencontres avec des représentants des milieux associatifs ou politiques.

4.2 LES ACTIVITÉS DU COMITE DIRECTEUR

En 2021, le comité directeur s'est réuni à 9 reprises. En raison de la situation sanitaire due à la COVID-19, deux séances ont été organisées en visio-conférence. Le comité a notamment pris connaissance des sujets suivants :

- De l'avancement de la campagne contre les deux IN phyto
- Des affaires courantes sur le plan interne, cantonal et fédéral
- Des dossiers suivis par l'USP
- Du projet de loi cantonal pour venir en aide à la viticulture
- De plusieurs projets en cours, notamment les potentiels d'irrigation à Genève et le piégeage du carbone
- Du plan directeur cantonal et du monitoring de l'espace rural
- Des travaux du groupe communication

Le Comité a en outre pris position ou statué sur les dossiers suivants :

- Préavisé les comptes 2020 et le budget 2021
- Adopté les comptes d'AgriVulg Sàrl et d'AgriMandats Sàrl
- Adopté le document sur les risques financiers d'AgriGenève
- Décidé d'une attribution financière à la campagne contre les IN phyto
- Défini le statut des invités au comité
- Statué sur des demandes d'admission de nouveaux membres
- Etudié des propositions pour son renouvellement et la Présidence
- Adopté les tarifs des prestations d'AgriGenève pour 2021
- Adopté l'analyse des risques financiers d'AgriGenève
- Décidé que l'AG statutaire 2021 se ferait par courrier
- Référendum contre la Goutte Saint Matthieu
- Référendum contre l'Accord de libre-échange avec l'Indonésie
- Décidé de la fusion des contrats types de l'agriculture et de la floriculture
- Pris position sur des modifications du contrat type de travail proposée par la CRCT
- Pris position sur la modification du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture
- Défini une doctrine en matière de déclassement des terrains agricole
- Pris position sur un document définissant les constructions de peu d'importance ne nécessitant pas d'autorisation
- Pris position sur la loi CO2

Le comité a auditionné les personnes suivantes en 2021 :

Monsieur Zellweger du DT sur le monitoring de l'espace rural et Monsieur Pierre Gallay sur un projet de fusion des contrats types de l'agriculture et de la floriculture. Nos collaborateurs Nicolas Courtois et Fabien Wegmüller ont

également présenté au comité des sujets en lien avec leurs activités.

4.2.1 GROUPE COMMUNICATION

Ce groupe (ci-après le GTCOM), constitué à l'automne 2020 sur mandat du comité, a eu pour but initial de piloter la campagne contre les deux initiatives phyto soumises au peuple le 13 juin 2021. En font partie Patricia Bidaux, Marc Favre, Alexandre Cudet, Christophe Bosson et François Erard. Le GTCOM s'est adjoint les services de M. Philip Rollman de S Agence, pour le conseiller et l'accompagner dans ses démarches, définir un slogan, une stratégie et un budget pour la campagne. En 2021, le GTCOM s'est réuni à cinq reprises. Dès la fin de l'été, il a défini une stratégie de communication se déroulant jusqu'en 2023, qui s'appuiera sur la marque « Nos paysans prennent soin de nous » et qui sera ciblée sur des publics déterminés.



4.3 LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

AgriGenève déploie ses actions de défense professionnelle à trois principaux niveaux : le niveau cantonal, le niveau transfrontalier et le niveau national.

Sur le plan cantonal et transfrontalier, la thématique liée à l'aménagement du territoire demeure la plus importante au regard de la configuration de notre région et de la place occupée par Genève, centre d'un pôle économique fort et dynamique. La zone agricole est, de part et d'autre de la frontière, au centre d'enjeux importants et AgriGenève défend toujours ses positions, soit : limiter l'étalement urbain, construire là où il est déjà possible de le faire et densifier le domaine bâti. De nouvelles thématiques, liées notamment au changement climatique, telle la sécurité de l'approvisionnement en eau, font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière au sein des actions que nous conduisons.

Sur le plan national, AgriGenève conduit ses actions et ses prises de position en étroite collaboration avec AGORA et l'Union suisse des paysans.

4.3.1 DOSSIERS NATIONAUX

Initiatives phyto

La campagne contre les deux initiatives phyto, « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse », soumises au peuple le 13 juin, a mobilisé d'importants moyens, tant en ressources humaines qu'en finances. AgriGenève a lancé un appel à financement auprès de ses membres et aux coopératives genevoises, ses propres ressources n'étant pas suffisantes, pour rassembler le budget nécessaire à mener une campagne à Genève en plus de celle, nationale, de l'Union suisse des paysans. AgriGenève s'est appuyée

sur les conseils et les ressources d'une agence de communication, S Agence, pour mener à bien sa campagne. Le mandat confié à l'Agence a principalement porté sur la création d'un slogan de campagne, le concept général et la planification des actions tout au long de la campagne, la réalisation et mise en ligne d'un site web consacré à la campagne, la réalisation des pages FB et Instagram, la création des visuels en lien avec le slogan, la gestion des contacts avec les agences de publicité pour l'affichage et les annonces presse et la mise en forme et en ligne des textes sur les réseaux sociaux FB et Instagram. Pour l'animation et la modération des réseaux sociaux, AgriGenève a engagé sept jeunes agricultrices et agriculteurs (*Community managers*), représentant les différentes filières agricoles genevoises. La communication interne de ces jeunes a été assurée par un groupe WhatsApp. AgriGenève a en outre engagé une coordinatrice de campagne pour assurer le rôle de cheffe d'orchestre entre l'USP, AgriGenève, l'Agence et les Community managers. Elle a également contribué à la recherche iconographique, à la coordination des tournages vidéo, à la réalisation des testimonials, à la validation des textes pour les réseaux sociaux aux commandes, à la distribution du matériel de campagne et à l'organisation des actions marchés. AgriGenève a mis à disposition son secrétariat pour la gestion des stocks et la distribution sur site du matériel de campagne. AgriGenève a en outre investi beaucoup de temps pour superviser la campagne, pour la rédaction de textes, notamment pour les réseaux sociaux ou pour divers documents qui ont été diffusés et/ou mis en ligne sur son site internet ou dans la presse. La campagne genevoise a formellement été lancée à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue le 13 avril 2021 à la Ferme du Lignon. Cette campagne a marqué les esprits, tant elle a été dure. Des propos insultants et stigmatisants ont été maintes fois lancés à l'encontre des paysannes et des paysans, présentés comme seuls responsables de tous les désordres de notre planète et du matériel a été saccagé. Ceci tend à démontrer la totale déconnexion de certains milieux avec la réalité du monde rural et surtout avec le rôle fondamental de l'agriculture qui est de nourrir la population. Il reste donc un gros travail d'information à faire auprès de ces milieux, pour autant qu'ils soient prêts à nous écouter, tant il est difficile de concilier croyance et connaissance. Le 13 juin, le peuple suisse a décidé de refuser ces deux textes à un peu plus de 60 %. Il en a été de même à Genève avec 50 % de non à l'initiative eau propre et 51 % de non pour celle visant les pesticides de synthèse. Ces résultats tendent à démontrer que les efforts consentis ont été payants. Le rapport complet sur la campagne genevoise est disponible [ici](#).

Initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides »

L'initiative parlementaire 19.475 a été présentée comme un contre-projet aux deux initiatives phyto. Fin avril, le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'à mi-août, des modifications portant sur trois ordonnances (OPD, ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine

de l'agriculture et ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture) pour mettre en œuvre l'initiative 19.475. AgriGenève a pris position sur ces ordonnances. Dans les grandes lignes, nous avons fait part de notre étonnement en constatant que cette consultation ne se limitait pas à introduire des dispositions pour réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires mais contenait un foisonnement de nouvelles mesures, toutes accompagnées de nouvelles complications administratives. Quant au financement de ces nouvelles mesures, il se ferait en allant siphonner jusqu'à un tiers les aides à la sécurité alimentaire, ce qui n'est pas acceptable ! Ces nouvelles ordonnances devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Train d'ordonnances 2021

Le 3 février, le Conseil fédéral a mis en consultation le train d'ordonnances 2021 portant sur la modification de 11 ordonnances qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022. AgriGenève a examiné et pris position sur ces textes. Le 3 novembre, à l'issue de la consultation, le Conseil fédéral a approuvé et publié les textes définitifs. Les changements portent notamment sur les dispositions relatives à l'entreposage et à l'épandage des engrais de ferme liquides, sur l'adaptation des suppléments laitiers et sur l'octroi de paiements directs pour certaines cultures agricoles de chanvre.

PA22+

La conclusion du projet PA22+ s'éloigne de plus en plus ! En 2020, le Message du Conseil fédéral a été étudié par la Commission économie et redevances du Conseil des Etats qui a décidé de suspendre les travaux sur ce projet et qui a déposé un postulat (20.3931) visant à doter la politique agricole d'une orientation plus globale, tenant notamment compte des aspects alimentaires. Toujours en 2020, le Conseil des Etats a décidé de reporter à une échéance ultérieure le traitement du dossier. Il a en plus demandé au Conseil fédéral d'apporter des clarifications sur sa vision du secteur agro-alimentaire. Lors de sa session du printemps 2021, le Conseil national a également décidé de suspendre l'examen de la PA22+. Le Conseil fédéral a été chargé de soumettre au Parlement, d'ici 2022 au plus tard, un rapport en réponse au postulat 20.3931 « Orientation future de la politique agricole ». Les chambres pourront dès lors reprendre leurs travaux sur la PA22+ au plus tôt au printemps 2023. L'entrée en vigueur de celle-ci, initialement planifiée le 1^{er} janvier 2022, ne le sera en principe qu'en janvier 2025.

4.3.2 DOSSIERS CANTONAUX

Relations avec le Grand Conseil

Avant chaque session du Grand Conseil, AgriGenève rédige un mémo à l'intention des députés agricoles. Ce mémo commente les points de l'ordre du jour qui concernent l'agriculture. En 2021, dix mémos ont été ainsi rédigés. AgriGenève est par ailleurs régulièrement auditionnée par des Commissions du Grand Conseil afin d'apporter son expertise et de donner son avis sur des textes législatifs. Dans ce contexte, AgriGenève a été auditionnée à deux reprises en 2021 : par la Commission des finances sur le

mandat LIAF 2021-2024 en faveur d'AgriVulg Sàrl et par la Commission de l'environnement et de l'agriculture sur la révision de la loi sur les déchets.

Règlement d'application de la Loi sur la Promotion de l'agriculture

À la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur la promotion de l'agriculture par le Grand Conseil, AgriGenève a été consultée et a pris position sur les modifications apportées à son règlement. Cette prise de position a été débattue dans le cadre de la Commission d'attribution du fonds de promotion. La loi et son nouveau règlement devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Problèmes douaniers



Photo : DR

Dès mi-août 2020, AgriGenève a été alertée par plusieurs de ses membres qu'ils avaient reçu des perceptions subséquentes allant de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers de francs. AgriGenève est intervenue auprès de l'Administration des douanes et une séance a été organisée le 6 octobre 2020 pour lui faire part de sa vive réprobation quant aux mesures administratives prises. À l'issue de cette séance, il a été convenu que tous les dossiers allaient être réouverts et que les agriculteurs concernés auraient la possibilité de se faire entendre courant novembre. Le 4 septembre 2021, nous avons reçu un courrier de l'Administration des douanes qui nous a informé, qu'après une étude approfondie des dossiers, elle renonçait aux perceptions subséquentes.

Le 27 mai, une séance a été organisée à Genève avec la direction de l'Union suisse des paysans pour aborder différentes questions en lien avec le trafic rural frontière, l'importation de raisin et les opportunités d'actions politiques sur ces thèmes. Par la suite, l'USP a envoyé une enquête aux différents cantons qui ont une frontière avec l'UE. Il en est ressorti que pour ces cantons, aucun problème majeur n'était observé.

Le 25 août, nous avons été informés qu'en raison d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF), l'exploitation des terres situées à l'étranger et propriétés de Suisses doit dorénavant être effectuée depuis la Suisse. Dès lors, aucune

entreprise de travaux agricoles (ETA) étrangère n'est autorisée à effectuer des prestations sur ces terrains à l'étranger. En revanche, les ETA suisses peuvent continuer à effectuer des travaux sur ces terrains à l'étranger. Ces nouvelles règles ont suscité beaucoup de réactions de la part d'agriculteurs genevois, tout comme d'entreprises françaises. Nous avons pris contact avec l'Administration des douanes qui nous a confirmé la stricte application de cette nouvelle pratique et nous a affirmé ne pas disposer de marge de manœuvre. AgriGenève lui a tout de même fait parvenir un certain nombre de cas particuliers pour examen.

Décharge bioactive

Les travaux du groupe de pilotage conduits sous l'autorité du Conseiller d'Etat Antonio Hodgers se sont poursuivis en 2021, avec pour objectif de valoriser au mieux les mâchefers et d'en réduire le volume. Des pistes intéressantes ont été dévoilées. Cependant, l'ouverture d'une décharge bioactive à Genève n'est toujours pas écartée, suscitant beaucoup d'oppositions.

Projets de développement régional

À la suite des restrictions liées à la COVID-19, l'Association pour le pilotage du PDR 1 n'a pas pu être dissoute en 2020. Elle l'a été le 17 septembre, lors d'une assemblée générale suivie d'un repas, qui a permis de remercier tous les protagonistes de cet ambitieux projet et plus particulièrement Monsieur Olivier Mark qui en assurait la coordination à la satisfaction de tous.

Le 9 septembre 2020, le PDR 2 dédié aux fermes urbaines a signé la convention cadre pour entamer sur 6 ans sa mise en œuvre. L'année 2021 a donc été la première année de réalisation des travaux. Portant sur 4 fermes urbaines, un projet transversal de sensibilisation (ma-terre) et 3 projets communs, le PDR comporte en tout 11 projets partiels. Tous n'ont pas le même rythme de mise en œuvre. À la fin de l'année 2021, 8 projets partiels ont réalisé des travaux représentant une moyenne globale d'investissement de 20% de l'ensemble du PDR. Des acomptes fédéraux et cantonaux ont été versés au porteur de projet au prorata de l'avancement de leurs travaux. M. Fabien Wegmüller d'AgriMandats assure la coordination et le pilotage de ce PDR.

L'étude préliminaire pour le PDR 3 dédié aux filières animales a été déposée à l'OFAG le 17 novembre 2021. Ce PDR porte sur les filières bétail, volaille et laitière. Avec un budget d'investissement total d'environ 12 millions, il comporte 8 projets partiels, dont la création d'un nouvel abattoir d'échelle cantonale. Ce périmètre d'étude donne suite à plusieurs appels à projet réalisés par AgriGenève. Une session d'ateliers a été organisée par AgriMandats avec les porteurs de projet ayant répondu positivement. Nous avons bon espoir d'une réponse positive de l'OFAG nous permettant de poursuivre le travail dans sa phase de documentation en 2022 avec comme objectif de débiter la mise en œuvre en 2023. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le coordinateur du PDR, M. Fabien Wegmüller d'AgriMandats.

Mise en conformité en zone agricole

Pour donner suite à plusieurs problèmes annoncés à AgriGenève en lien avec l'Office des autorisations de construire (OAC), plusieurs séances ont été organisées en 2021 avec cet office et l'OCAN. Il s'agissait de définir clairement quelles installations amovibles édifiées à des fins d'utilisation agricole étaient soumises à autorisation de construire simplifiée (APA) et lesquelles ne l'étaient pas. Ceci pour éviter les incessantes tracasseries administratives (demande de renseignement, mise en conformité) et sanctions infligées par l'OAC à l'encontre de nos membres. Ces démarches ont abouti à notre satisfaction à la publication, début septembre, d'une directive claire et consensuelle qui est notamment disponible [sur le site de l'Etat](#).

Entretien des bords de routes

La présence de plantes invasives et d'adventices sur les bords de routes ont soulevé l'inquiétude d'agriculteurs en 2020. AgriGenève a organisé une discussion avec les services en charge des routes cantonales et des autoroutes ainsi qu'avec l'OCAN. Les conclusions de ces échanges ont donné mission à l'OCAN de proposer une méthode simplifiée pour annoncer un constat de plante invasive qui donne suite à une action rapide pour traiter le problème. Une proposition d'annonce par smartphone a été étudiée en 2021 et sera présentée pour le 1^{er} trimestre 2022.

SPAGE

En début d'année, AgriGenève a été sollicitée pour soumettre ses remarques dans le cadre de l'enquête technique du SPAGE Champagne – La Laiterie. Un travail conséquent a été réalisé pour repérer les points d'alerte de cette planification sur l'activité agricole et a soulevé de multiples questions de mise en œuvre et de stratégie. Il a été clairement annoncé dans cette enquête qu'AgriGenève est totalement opposée à toute remise à ciel ouvert impactant des surfaces agricoles tant qu'elle n'a pas une vision d'ensemble à l'échelle du canton de son incidence sur la SAU et les SDA. En fin d'année, le projet final du SPAGE a été soumis à AgriGenève pour validation. Or, très peu de remarques ont été considérées et peu de réponses ont donné suite aux questions soulevées. AgriGenève n'a ainsi pas eu d'autre choix de faire savoir à l'OCEau qu'elle ne cautionnait pas ce SPAGE et qu'elle maintenait sa position d'opposition à toute remise à ciel ouvert en zone agricole tant que des réponses n'étaient pas apportées aux questions soulevées.

Dégâts céréales

À la suite de la météorologie désastreuse observée cette année, de nombreux lots de céréales ont été déclassés, voire dénaturés. AgriGenève a procédé à une enquête auprès des Centres collecteurs genevois afin de quantifier les pertes économiques consécutives à cette situation exceptionnelle. Celles-ci ont été estimées à 400'000.-. Sur cette base, AgriGenève a sollicité l'OCAN afin qu'il débloque une aide extraordinaire pour compenser ces pertes, souvent très importantes pour bon nombre d'exploitations. Notre requête n'a malheureusement pas abouti, l'OCAN renvoyant

les producteurs de céréales aux soutiens individuels habituels.

Modification de la loi sur la gestion des déchets

AgriGenève a constaté que, dans le cadre d'une révision de la loi genevoise sur la gestion des déchets, le brûlage des ceps de vignes en plein air allait être purement et simplement interdit, quand bien même il est autorisé par le droit fédéral en tant qu'exception. AgriGenève a envoyé un courrier au Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, qui nous a répondu en appuyant cette future interdiction et en proposant de « subventionner » des bennes pour collecter les souches puis les amener aux Cheneviers pour qu'elles y soient incinérées. Cette interdiction et la solution proposée ne nous satisfaisant pas, nous avons demandé à être auditionnés par la Commission environnement et agriculture du Grand Conseil qui examine actuellement le projet de loi. Nous avons déposé un amendement auprès de la Commission pour que l'exception pour les déchets agricoles qui figure dans le droit fédéral soit appliquée à nouveau dans la législation cantonale. Ce dossier n'est à cette heure toujours pas clos.

Irrigation Genève

Dans un contexte de changement climatique, l'accès à la ressource eau devient un enjeu central pour l'agriculture. A Genève, il s'agit également de s'affranchir de l'utilisation d'eau potable pour irriguer les cultures. Pour cerner les besoins de l'agriculture, deux ateliers ont été organisés les 22 et 23 juin à la Maison du Terroir avec toutes les filières agricoles genevoises. Une séance de restitution de ces deux ateliers a eu lieu en septembre. En parallèle et dans la continuité de la charte du Nant d'Avril, une étude sur les potentiels et la mise en œuvre de systèmes d'irrigation sur les communes de Meyrin et Satigny a été engagée en fin d'année. Cette étude doit être finalisée pour le 1^{er} trimestre 2022 et devrait apporter des éléments d'expérience sur la démarche à entreprendre, les facteurs à considérer et les acteurs à intégrer pour la mise en œuvre de tels projets.

Plan de site de Jussy

Le 8 décembre, dans le cadre d'une procédure d'opposition, AgriGenève a soumis au Conseil d'Etat un avis d'alerte concernant l'élaboration de deux plans de site pour la commune de Jussy. Ces documents réglementaires destinés à la protection patrimoniale de hameaux peuvent, si leur règlement est appliqué *stricto sensu*, fortement contraindre le développement des centres d'exploitation concernés. AgriGenève a ainsi fait part au Conseil d'Etat de ses inquiétudes à l'égard de ces plans de site et espère que ce dernier en tiendra compte avant de les approuver.

Plan directeur de Bardonnex

Dans le cadre de la consultation publique du PDCOM de Bardonnex ouverte en début d'année, AgriGenève a fait part à l'Office de l'urbanisme de son inquiétude à l'égard du souhait communal de remettre à ciel ouvert le ruisseau le Maraîchet impactant environ 1,5 à 2 ha de terres agricoles. Ceci notamment au regard des efforts entrepris, dans la mise à jour du plan directeur cantonal 2030 approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021, de réduire de moitié les

emprises des projets sur la zone agricole par rapport à la version approuvée en 2015, grâce à une révision et une priorisation de l'ensemble des projets : réduction de périmètres, abandon ou report à un horizon de planification plus lointain de certains projets. Une mise en lumière de la démarche de pesée des intérêts des projets impactant la zone agricole et les terres agricoles a été soumise par AgriGenève afin d'espérer disposer d'une vision d'ensemble et de pas devoir prendre position au cas par cas.

Demandes diverses

AgriGenève a accompagné différents exploitants agricoles dans la défense de leur dossier en lien avec la loi sur l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, des conseils ont été apportés, notamment pour la construction de tunnels de stockage soumis en APA, la mise aux normes d'installations agricoles et l'élaboration de dossiers pour la construction de places de lavage. AgriGenève est à disposition de ses membres pour les aiguiller et les conseiller vis-à-vis notamment des questions en lien avec l'aménagement du territoire. La personne de contact est M. Fabien Wegmüller.

4.3.3 DOSSIERS RÉGIONAUX

ULCA

En 2021, la présidence de l'ULCA a été assurée par Prométerre. Pour rappel, l'ULCA est une émanation du Conseil du Léman qui réunit les Chambres d'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, des cantons de Vaud, du Valais et de Genève. Dans ce cadre, des thématiques communes sont débattues et des projets conjoints sont développés. En 2021, l'ULCA a piloté une étude sur les besoins en irrigation de l'agriculture sise dans son périmètre. Plusieurs vidéos ont été tournées sur cette thématique et deux journées d'atelier ont été organisées, une sur l'agriculture de plaine et une sur l'agriculture de montagne.

Groupe agricole du Grand Genève et Forum d'agglomération

AgriGenève participe à deux instances en lien avec le territoire du Grand Genève. La première est le groupe agricole du Grand Genève, formé de représentants de l'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, du canton de Vaud et de Genève. Dans ce cadre, un diagnostic agricole à l'échelle de l'agglomération ainsi qu'un bilan des actions menées par ce groupe ont été réalisés par AgriMandats associée aux autres chambres d'agriculture concernées. Il en ressort 7 fiches thématiques dans l'objectif d'apporter de nouvelles bases pour l'aide à la décision. Vous trouverez cette étude et ces fiches sur le site du Grand Genève. Ce dernier a décidé d'investiguer la question de l'alimentation et plus spécifiquement sa durabilité. Dans ce cadre, divers ateliers auxquels AgriGenève participera sont planifiés pour 2022. La seconde instance est le forum d'agglomération composé de 75 membres représentants de la société civile. Ce dernier est structuré en trois collèges représentant les volets du développement durable, soit un collège économie, un collège social et culturel et un collège environnement. C'est dans ce dernier collège qu'AgriGenève est représentée et participe régulièrement aux débats qui s'y déroulent.

4.3.4 MAIN-D'ŒUVRE

Une nouvelle prestation

Soucieux d'améliorer nos prestations et dans le cadre de notre collaboration avec notre partenaire vaudois, ce dernier a mis à la disposition d'AgriGenève un collaborateur externe spécialisé en assurances et chargé de maintenir les contacts avec nos membres pour toutes les questions en lien avec leur portefeuille assurances. Il s'agit de Monsieur Christian Gränicher avec qui vous pouvez prendre rendez-vous en contactant notre secrétariat qui vous transmettra ses coordonnées.

LPP facultative

La LPP (2^{ème} pilier) facultative pour employeur est un outil intéressant proposé par la Fondation Rurale de Prévoyance (FRP). Il permet la gestion optimale d'une future rente vieillesse qui tient compte des risques liés à l'âge et de tamponner fiscalement des revenus liés à de bonnes années. AgriGenève a organisé le 5 novembre une séance d'information sur ce produit, animée par le nouveau Directeur de la FRP, M. Gagliardo et par notre chargé d'assurances, M. Gränicher.

Communications à nos membres, COVID-19

Notre mémento 2022 a été mis en ligne le 24 décembre 2021. Il contient toutes les informations utiles à la gestion de votre personnel. Cette information sera complétée par notre traditionnelle séance qui aura lieu en janvier 2022. Durant l'exercice 2021, nos membres ont été régulièrement informés de l'incidence de la crise COVID-19 sur la gestion de la main-d'œuvre, notamment via la lettre d'information d'AgriGenève. Dans un contexte en perpétuel mouvement, particulièrement dans le domaine des restrictions de passage de la frontière pour les travailleurs étrangers, AgriGenève a négocié avec le M3 Sanitrade de l'Aéroport de Genève-Terminal 2 pour que les employeurs puissent inscrire de façon groupée leurs employés devant faire un test PCR avant le retour dans leur pays. Cette opération a très bien fonctionné. En raison de la crise sanitaire, AgriGenève n'a pas pu organiser sa séance d'information de janvier en 2021.

Obligation d'annoncer

La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse adoptée par le peuple le 9 février 2014 s'est traduite par l'adoption d'une loi d'application, dite « *Préférence indigène allégée* » votée par les Chambres en décembre 2016 et qui permet de préserver les accords passés entre la Suisse et l'UE. Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a promulgué les ordonnances d'application de la législation afférente à la mise en œuvre de ce nouvel article constitutionnel relatif à la gestion de l'immigration (art. 121a Cst.). La législation a prévu que dès le 1^{er} janvier 2020 l'obligation d'annoncer les postes vacants était valable dans les catégories professionnelles affichant un taux de chômage, au niveau national, égal ou supérieur à 5 %. Certaines branches de l'agriculture sont concernées par ce seuil.

Collaboration avec la NODE

Au 31 décembre 2021, une quarantaine de membres d'AgriGenève sont affiliés à la NODE AVS.

Contrat-type de travail de l'agriculture

Début décembre, la CRCT a mis en consultation un projet de modification du contrat-type (CTT) de l'agriculture. Le principal changement de ce projet est que le CTT de la floriculture disparaît et sera désormais intégré à celui de l'agriculture. Cette modification découle d'une demande des horticulteurs qu'ils ont formulée auprès du Département de l'économie. AgriGenève a pris position sur les modifications proposées qui n'ont pas suscité de commentaires particuliers de sa part. Le 21 décembre, la CRCT a publié le nouveau contrat-type qui s'applique dès le 1^{er} janvier 2022. Une légère augmentation des salaires, de l'ordre de 20 ct/heure, a été effectuée. AgriGenève a été sollicitée pour participer, début 2022, à des séances sous l'égide du Département de l'économie et avec les syndicats, pour un large débat sur les salaires dans l'agriculture.

Assurance accident

En 2021, 173 membres d'AgriGenève sont au bénéfice d'un contrat d'assurance accident en faveur de leur personnel.

Assurance obligatoire des soins

En 2021, les membres d'AgriGenève intéressés sont affiliés au contrat d'assurance obligatoire des soins en faveur de leur personnel auprès du Groupe Mutuel.

FRP

En 2021, 185 employeurs ont fait appel au service de 2^{ème} pilier pour leurs employés.

AgriTOP

Pour rappel, la solution de branche AgriTOP permet de remplir les exigences de la directive CFST N° 6508 qui date de 1996. Depuis 2020, la cotisation AgriTop est directement perçue auprès de nos membres par le SPAA.

Nos prestations

Durant l'année écoulée, AgriGenève a fourni à ses membres un soutien administratif et un appui pour les dépôts de demandes de permis de travail et d'autorisations de séjour ainsi qu'un service d'édition de fiches salaires pour employés agricoles (voir chapitre 5.1).

4.3.5 CONSEILS JURIDIQUES

Les consultations juridiques gratuites pour nos membres ont lieu un lundi sur deux, à l'Etude de Me Marie-Flore DESSIMOZ, chemin du Grand-Puits 42, 1217 Meyrin, sur rendez-vous téléphonique pris au secrétariat d'AgriGenève. Leur durée est d'un quart d'heure.

Durant l'année 2021, Me Marie-Flore DESSIMOZ a donné 53 consultations à son bureau, par email et par téléphone.

Les consultations ont porté sur des sujets variés, en particulier, partage d'indivisions, mise en valeur et fiscalité de biens immobiliers en zone à bâtir, ainsi que conclusion et résiliation de baux à ferme agricoles en vue d'une reprise d'exploitation ou de la vente à un tiers.

Me Marie-Flore DESSIMOZ a également conseillé AgriGenève, AgriMandats et AGRI-PIGE dans le cadre de leurs activités pour les membres.

4.3.6 BRUNCH DU 1^{ER} AOÛT

Cette traditionnelle manifestation avait lieu cette année pour la 29^{ème} fois consécutive. En raison de la crise COVID-19, seuls trois brunchs du 1^{er} août ont été organisés dans des exploitations du canton. Ils ont permis aux « bruncheurs » de découvrir une ferme et de déguster des produits du terroir.

D'autre part, pour que cette manifestation puisse se réaliser, une coordination nationale et régionale est nécessaire. C'est ainsi qu'AgriGenève a joué son rôle de relais tant au niveau des inscriptions des fermes participantes que sur le plan de la promotion. AgriGenève s'est chargée d'aiguiller les nombreux appels téléphoniques des personnes souhaitant s'inscrire pour passer du temps à la ferme en ce jour de fête nationale.



4.3.7 PORTES OUVERTES À LA FERME



Le 19 septembre a eu lieu la journée « Portes ouvertes à la ferme », occasion unique pour les visiteurs de découvrir un métier aux multiples défis passionnants et ainsi prendre conscience de l'importance d'une alimentation saine, de proximité et de saison.

A cette occasion, 8 exploitations ont ouvert leurs portes à Genève. Des parcours didactiques et des animations pour les enfants ont été organisés. Une petite restauration a également été proposée aux visiteurs. Cet événement a pu offrir une belle visibilité et créer des relations de confiance avec les consommateurs.

4.4 ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

4.4.1 AGRI-PIGE

À la suite de l'absence prolongée de la gérante Madame Marlène Favre dès début janvier, AgriGenève a dû mettre en œuvre un plan de crise afin qu'AGRI-PIGE, l'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, puisse continuer à assurer ses diverses missions de contrôle durant tout l'exercice 2021. Ce plan a constitué d'une part à faire appel à des ressources externes, soit la CoBrA, pendant vaudois d'AGRI-PIGE et d'autre part à des ressources internes, en l'occurrence Madame Valérie Garcia. Nous tenons ici à les remercier chaleureusement pour leur important engagement qui nous a permis de passer ce cap difficile. Pour terminer, nous avons procédé, en étroite collaboration avec le bureau d'AGRI-PIGE, à l'engagement de Madame Stéphanie Figuet qui a repris la gérance dès la mi-octobre.

En 2021, AGRI-PIGE comptait 223 membres agriculteurs, maraîchers et/ou viticulteurs. De plus, AGRI-PIGE a été mandatée pour contrôler 46 exploitants de zone franche pour les PER végétales.

L'Association continue à être engagée dans une démarche qualité qui définit son mode de fonctionnement en garantissant le respect des notions d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité. Ses domaines d'activités liés à l'accréditation ISO 17020 sont les contrôles de droit public fédéraux et cantonaux (principalement ceux figurant dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles OCCEA), ainsi que certains contrôles labels pour lesquels elle a reçu un mandat.

Le comité d'AGRI-PIGE se compose de 8 membres depuis les dernières élections : Cédric BENE, Frédéric BIERI, Patrice BRESTAZ, André LAUPER, Philippe MAGNIN, Didier PENET, Éric PORCHET et Hansruedi RODER.

Le bureau et le comité d'AGRI-PIGE se sont réunis à plusieurs reprises et de façon plus régulière en 2021 pour faire face à ces changements importants et pour aborder les thèmes suivants :

- Décision sur les demandes d'adhésion
- Etat et suivi des comptes (bilan et budget, débiteurs)
- Perspectives et organisation des contrôles
- Négociation de mandats
- Recrutements de contrôleurs et de la nouvelle gérante

La FOCAA (Fédération d'organisations de contrôles agricoles et alimentaires) constituée, entre autres, d'AGRI-PIGE, a examiné principalement les thématiques suivantes :

- Accréditation de chaque organisation de contrôle cantonale
- Adaptation du système qualité
- Actualisation des check-lists et des aides pour les contrôleurs
- Planification et gestion des formations contrôleurs
- Comptes et budget

Au sein de la PIOCH (Groupement pour la Production Intégrée dans l'Ouest de la Suisse), les sujets ci-dessous ont été traités :

- Elaboration du feuillet des règles techniques et des fiches PER
- Information de l'OFAG
- Diverses consultations

Contrôles

Afin de limiter les dérangements sur les exploitations et de minimiser les frais, AGRI-PIGE s'efforce de coordonner au mieux les différents mandats (publics et privés) qui lui ont été confiés.

	Nombre exploitations concernées	Nombre de contrôles réalisés	Nombre de contrôleurs mobilisés
Données de structure et SPB	223	65	12
Efficience des ressources	199	76	11
Extenso	150	25	5
GRTA		49	10
Hygiène de la production primaire	223	61	11
IP Suisse	25	9	5
Paysage	131	53	7
PER couverture du sol	213	19	3
PER secteur agricole et maraîcher	247	54	10
PER secteur viticole	118	21	6
PLVH	52	11	6
Protection des Eaux	223	49	3
Suisse Garantie	172	27	6
SwissGAP	26	8	3
Vendanges	88	20	1
TOTAL	269	547	14



Photo : Sandrine Bersier

4.4.2 IVVG



En 2021, le comité de l'IVVG est composé des personnes suivantes :

Nom, prénom	Représentation
Cramer Robert	Président
Barthassat Florian	Encavage Genève
Bosseau Bernard, dès le 5 mai Xavier Dupraz	AGVEI
Crétegny Willy	AGVEI
Dugerdil Lionel	GVVG
Hermann Blaise	Encavage hors canton
Hutin Emilienne, dès le 5 mai Sophie Dugerdil	AGVEI
Leupin Jérôme	Encavage Genève
Maigre Dominique	GVVG
Mistral Frédéric	AGVEI
Serex André	GVVG
Vulliez Bernard	Encavage Genève
Wegmüller Patrick	AVCG

Les représentants de l'IVVG dans les différentes organisations professionnelles sont les suivants :

Organisation	Titulaire	Suppléant(e)
FSV	Dominique Maigre	vacant
IVVS	Willy Crétegny	Dominique Maigre, Bernard Vulliez
OPAGE	Sophie Dugerdil	-
VITISWISS	Thierry Anet	-

Durant l'exercice écoulé, le comité de l'IVVG s'est réuni à 4 reprises et a traité ou été informé des dossiers suivants :

- **Comptes 2020, budget 2021 et préparation de l'assemblée générale :** le comité a pris connaissance et préavisé sur les comptes et le budget et a préparé l'ordre du jour de l'assemblée générale du 5 mai.
- **Renouvellement du comité :** deux membres, représentants de l'AGVEI, Emilienne Hutin et Bernard Bosseau, ayant annoncé qu'ils quittaient leurs fonctions, ils ont été remplacés par Sophie Dugerdil et Xavier Dupraz qui ont été proposés et élus lors de l'assemblée générale. Les sortants sont ici remerciés pour leur fidélité et leurs précieux apports durant de nombreuses années.
- **Renouvellement du mandat de prestation :** le mandat LIAF 2018-2021 étant arrivé à son terme, une nouvelle aide financière a été sollicitée auprès de l'Etat pour la période 2022-2025. Elle est assortie d'une demande d'augmentation afin que l'IVVG puisse répondre à son engagement envers l'OSMV.

- **Cas de rigueur en viticulture :** comme en 2020, l'année viticole 2021 a été fortement impactée par les mesures COVID-19 décidées par la Confédération et le Canton. Dans ce contexte, le comité a pris acte et soutenu le dépôt d'un projet de loi du Conseil d'Etat qui a été soumis au Grand Conseil en avril. Il contient une première mesure qui vise à suspendre la perception du fonds viticole pour les années 2020 et 2021. La deuxième mesure consiste en des bons de réduction de 20 % à l'intention des consommateurs qui achètent des vins genevois dans les caves. Le système nommé « Localement vôtre », est géré par la plateforme de vente en ligne Genève Avenue. Outre les 20 % de réduction, le Canton prendra en charge une ristourne de 10 % sur le montant des achats qui reviendra aux producteurs.
- **Motion Maret :** cette motion proposait que les importations de vins soient soumises à une prestation en faveur de la production indigène selon l'article 22 de la LAgr. Cette proposition n'a pas été soutenue en Commission du Conseil des Etats. Pour donner suite à ce refus, l'USP a préparé une proposition, soit un système mixte (système actuel et système de mise en marché de vins indigènes). Cette proposition a échoué à une voix près en Commission des Etats. Par la suite, la motion Maret a été refusée en plénière et elle donc enterrée.
- **Arrachage de vignes :** dans le contexte économique actuel, de nombreux vigneronns envisagent d'arracher des vignes. Toutefois, la législation actuelle impose une replantation dans les dix ans qui suivent, faute de quoi le droit à planter est perdu, avec le risque que la commission du cadastre n'autorise pas une nouvelle plantation passé ce délai. Selon les estimations de l'OCAN, 600 ha pourraient se trouver dans cette situation. En l'état, la piste privilégiée est d'agir sur le plan législatif pour modifier, voire abolir, le délai de 10 ans, afin que le droit acquis subsiste.
- **Enquête sur les stocks de vin :** une proposition a été faite pour que les vigneronns ne remplissent qu'une seule enquête qui reprendrait les éléments de l'enquête cantonale et celle du CSCV. Etant donné que certains vigneronns s'opposent au contrôle CSCV, le comité a décidé du maintien du système actuel, soit celui de l'enquête cantonale qui est remplie par tous les vigneronns.
- **Cépages à l'essai :** l'OCAN a sollicité le comité pour définir une doctrine en matière de cépages à l'essai. Après discussion, il a été décidé que les cépages actuellement à l'essai, dont la convention de 15 ans arrivait à son terme et dont la surface était inférieure à 1'000 m², seraient classés en Vin de pays. Pour les nouvelles plantations, elles seront d'office classées en Vin de pays. Si leur surface est supérieure à 1'000 m², elles devront faire l'objet d'une convention avec l'OCAN et elles pourront être provisoirement classées en AOC. Pour pouvoir être ensuite admises dans la liste des

cépages autorisés, elles devront faire l'objet d'une dégustation, sur la base des cinq derniers millésimes, par la Commission de dégustation des AOC qui donnera ou non son aval.

- **Rencontre avec le Président de la Société des cafetiers restaurateurs genevois** : le comité a auditionné M. Terlinchamp pour discuter du thème de la présence des vins genevois dans la restauration. L'origine de ce contact découle des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe Innovin. D'une manière générale, il faudra encore plus resserrer les liens entre les milieux de la restauration et ceux de la viticulture avec pour objectif de faire évoluer positivement la consommation de vins genevois dans la restauration. Dans un premier temps, il s'agira d'organiser des « lundis de la dégustation » qui pourraient avoir lieu dans les locaux de la Société. Ensuite, il faudra largement publier ces rencontres sur les réseaux sociaux. L'OPAGE sera sollicité début 2022 pour la mise en œuvre de ces actions.
- Le comité a régulièrement pris connaissance de l'avancement des dossiers traités par **les organisations faitières** via ses représentants, ou encore de l'état des marchés.
- **Rencontre entre les Interprofessions cantonales** : lors de cette rencontre, les grandes lignes de la future politique agricole en matière viticole ont été abordées. Des fiches traitant de cette thématique ont été rédigées et seront examinées par le comité début 2022.
- **Droits de production** : les droits de production de 2020 sont reconduits pour 2021, soit, AOC 1^{er} Cru Chasselas et Riesling x Sylvaner 0.9 kg/m², AOC Chasselas et Riesling x Sylvaner 1.1 kg/m² et AOC Gamay 1.0 kg/m².
- **Prix indicatifs de la vendange 2021** : au regard des très faibles récoltes du millésime 2021 et de l'état demandeur des marchés, le comité a décidé de majorer les prix indicatifs 2020 de 20 %. Une réflexion devra être conduite dans un deuxième temps sur les frais de production. Sur la base de cette majoration, les prix indicatifs 2021 sont les suivants :

Chasselas AOC et RxS	2.90 à 3.00 / kg
Gamay AOC	3.10 / kg
Vins de pays blancs	2.10 / kg
Vins de pays rouges	2.60 / kg

Ces prix indicatifs ont fait l'objet d'une publication dans le journal AGRIGENEVE.

- **Fonds viticole 2021** : bien que la contribution ne soit pas facturée aux vigneronnes en 2021 (voir plus haut), l'assemblée générale a décidé de reconduire les contributions de 2020 :
 - Taxe au volume de CHF 1.80/dt
 - Taxe à la surface CHF 235.-/ha
- **Enquête sur la situation économique de la branche** : le secrétariat de l'IVVG a procédé, début 2021, à une large enquête sur la situation économique des entreprises viticoles genevoises. Il s'est agi de mieux cerner les pertes de marché observées dans les différents canaux de vente, l'état de la trésorerie ou le recours aux prêts COVID. A début mars, les pertes enregistrées, principalement dans le secteur HORECA, s'élevaient à 3 millions de francs pour les 31 exploitations ayant répondu à l'enquête.
- Durant l'exercice écoulé, plusieurs membres du comité ont participé à cinq reprises aux travaux du **groupe de travail viticole** instauré en 2020 par le DT. Ils ont pu bénéficier, lors de la première séance de 2021, de la présence de la Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet et du Conseiller d'Etat Antonio Hodgers. A cette occasion, le système et les limites d'accès aux aides fédérales et cantonales COVID-19 pour le secteur viticole ont été abordés. Les grandes lignes stratégiques des futures aides en faveur de la viticulture genevoise ont également été abordées. Le groupe a pu notamment participer à l'élaboration du projet de loi « Localement vôtre », aborder la question de l'arrachage et de la replantation de vignes, suivre régulièrement l'évolution de l'action « bons du terroir » et « bons restaurateurs » ou encore être tenu au courant des différentes mesures fédérales.
- **Forum ouvert Innovin** : ce groupe de réflexion, initié notamment par le Département de l'économie et animé par des professionnels de la communication, a conduit des réflexions sur la promotion de vins genevois. Il a rassemblé, outre des vigneronnes et des vignerons genevois, des représentants des milieux de la distribution, de l'HORECA et de la communication. Certaines pistes de travail issues de ce forum ont été évoquées au comité de l'IVVG et pourraient être reprises et mises en œuvre par l'OPAGE.

4.4.3 AOVG

A la suite des décisions prises en mars 2010 sur la réorganisation des structures viticoles genevoises, l'AOVG a été mise « en dormance ». Lors de l'assemblée générale du 13 avril 2016, de nouveaux statuts ont été adoptés. La principale modification porte sur le fait que l'AOVG n'a plus besoin d'organiser une assemblée générale chaque année. Elle nomme un comité, qui a pour mission la gestion de la fortune de l'Association. Les membres ont toutefois toujours la possibilité de demander la convocation d'une assemblée générale.

4.4.4 AVIGE

En 2021, les membres de l'AVIGE ont décidé de fusionner avec ceux de l'Association de la vigne et du vin de Genève. Cette décision s'est concrétisée le 10 février, lors de l'assemblée constitutive d'une nouvelle association, le Groupement genevois de la vigne et du vin.

4.4.5 AGPU

En 2021, l'AGPU n'a pas organisé d'assemblée générale en raison de la pandémie COVID. AgriGenève a la charge de la comptabilité de cette association.

4.4.6 POLE NATURE ET ENVIRONNEMENT

AgriGenève est membre et a présidé en 2021 l'association paritaire du Pôle Nature et Environnement pour la formation professionnelle et assuré la gestion administrative et comptable. Cette association, qui développe son champ d'activité aux professions de l'horticulture-paysagisme, de la floriculture, de l'agriculture, de la viticulture et des soins aux animaux, a pour buts principaux :

- D'assurer la coordination pour la surveillance et la qualité de l'apprentissage pour son pôle ainsi que la mise en œuvre des moyens de ladite surveillance
- D'engager et gérer les commissaires professionnels
- D'encourager la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel dans les différents secteurs du pôle nature et environnement
- De promouvoir le dialogue entre les différents acteurs de la formation

L'Association travaille en étroite collaboration avec l'autorité cantonale compétente en matière de formation professionnelle, l'Association Paritaire pour la formation professionnelle UAPG-CGAS (APFP), avec les écoles professionnelles concernées, les associations professionnelles, les instituts de formation et autres affiliations actives dans la formation du Pôle Nature et Environnement. Outre une participation aux diverses séances organisées dans le cadre du Pôle Nature et Environnement, AgriGenève se charge de l'administration de l'association, de la tenue de sa comptabilité et du versement des salaires des deux commissaires d'apprentissage.

4.4.7 COMMUNAUTÉ INTERPROFESSIONNELLE DE LA LONGEOLE (CIL)



Photo : DR

AgriGenève est membre de la CIL au titre de représentante des producteurs et en assure le secrétariat administratif et financier. Le secrétariat a également pour mission de gérer la facturation, la comptabilité, le contrôle et la gestion des « clips » IGP et d'organiser le travail de la commission de dégustation. La Commission de dégustation s'est réunie deux fois en 2021 pour procéder aux tests organoleptiques sur des échantillons de produits prélevés dans le commerce. Ces tests sont rendus obligatoires par le manuel de contrôle de l'IGP Longeole. La Commission est composée des personnes suivantes : M. Christian Guyot, Président, Mmes Elodie Marafico et Barbara Pfenniger, MM. Claude Corvi, André Vidonne, Alain Jenny, Claude Paul, Philippe Lebrun et François Erard.



Photo : DR

La CIL s'est réunie en assemblée générale le 2 juin. Un groupe de réflexion s'est retrouvé à plusieurs reprises afin de bien réfléchir aux éléments à modifier dans le cahier des charges. Il a également rencontré le responsable « cahier des charges » de l'OFAG, le 8 septembre, ainsi que son collègue. Sachant que la demande d'un poids minimum de 150g au lieu des 250g actuel ne serait pas acceptée, il a été décidé de ne plus demander de modification du cahier des charges. La CIL collabore en outre à l'organisation de la Nuit de la Longeole à Aire-la-Ville qui a malheureusement dû être annulée en 2021. La Longeole IGP a également été présentée lors de divers événements et foires.

4.4.8 L'ÉCOLE À LA FERME



Depuis plusieurs années, les prestataires genevois de l'école à la ferme proposent à des élèves du primaire et du secondaire de venir découvrir le métier d'agriculteur lors d'une visite pédagogique sur une ferme. Ces fermes offrent une palette de thèmes allant de l'agriculture, des cultures maraîchères à l'élevage, en passant par la viticulture et l'arboriculture fruitière. Cette riche diversité des activités de l'école à la ferme est primordiale à la sensibilisation des enfants à l'origine de leur alimentation et sur le travail nécessaire pour le produire.

En 2021, 4'112 élèves ont bénéficié des activités de l'école à la ferme dans les dix fermes du canton.

AgriGenève s'occupe du secrétariat et de la gestion administrative de l'association dont la recherche de fonds et la répartition des financements aux prestataires.

Les charges pour les activités de l'école à la ferme ont été couvertes principalement grâce à la participation de l'OPAGE. Aussi, les communes jouent un rôle important en finançant le projet proportionnellement au nombre d'élèves participants. Certaines écoles privées et centres de loisirs ont aussi apporté une contribution.



La journée annuelle de formation de l'association romande de l'ÉàF s'est déroulée en novembre 2021 à la Ferme du Lignon à Vernier

Le comité est actuellement composé de cinq membres, Kim Salt (co-présidente, Cultures Locales), Renate von Davier (co-présidente, Jardins de Cocagne), Olivier Steiner (secrétaire, AgriGenève), Stéphanie Veillet (Ferme du Lignon) et Tanja Maalem (Les Artichauts). L'assemblée générale a eu lieu en septembre. La dynamique est positive et la transition avec le nouveau comité s'est bien déroulée. L'association Ecole à la Ferme Genève a collaboré avec l'Association romande de l'école à la ferme s'occupant notamment de la formation annuelle des prestataires et des relations avec l'organisation nationale « Schule auf dem Bauernhof ». Deux nouvelles fermes souhaitent intégrer l'association pour 2022, ceci est réjouissant.

[Plus d'informations](#) sur l'association École à la Ferme Genève

[Plus d'informations](#) sur l'association École à la ferme Suisse (Schub)

Personne de contact : Olivier Steiner, 079.472.46.76

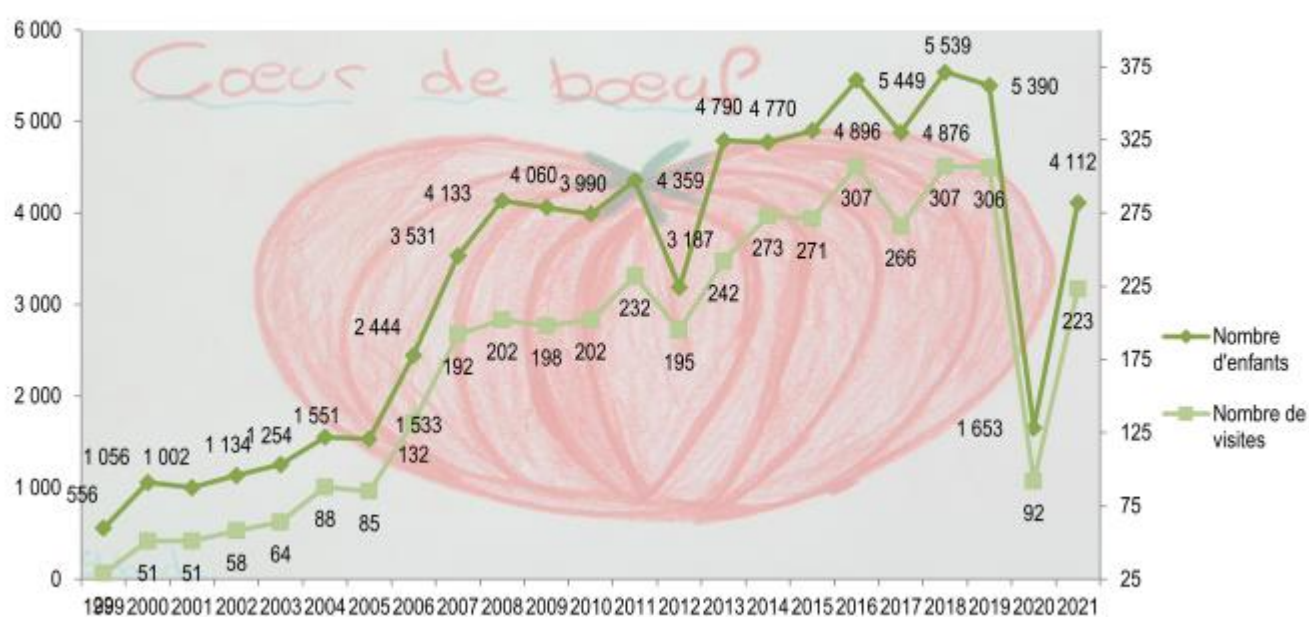


Dessin d'une classe de Thônex après une visite à la Ferme des Grands-Bois



Photo de Mathieu Grandjean à la Ferme de Budé

Evolution des visites l'Ecole à la Ferme pour le canton de Genève



4.4.9 GROUPEMENT TECHNIQUE HORTICOLE (GTH)

Cette association, qui compte une soixantaine de membres, regroupe les personnes actives dans le secteur de l'horticulture du canton de Genève et est soutenue financièrement par le Canton pour ses activités de vulgarisation. Durant l'exercice 2021, AgriGenève s'est chargée de l'administration de l'association, notamment des relations avec l'OCAN pour l'octroi de l'aide financière, et de la comptabilité.

4.4.10 ASSOCIATION POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL GENEVOIS

L'Association a eu pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi du premier projet de développement régional genevois (PDR 1). Ce projet, lancé en 2012, étant arrivé à son terme en 2019, l'Association a formellement cessé ses activités le 17 septembre lors d'une assemblée de dissolution.

4.4.11 AGRIACCUEIL

AgriAccueil est l'association qui regroupe les agricultrices et les agriculteurs intéressés par le tourisme rural sous toutes ses formes. Elle est présidée par Mme Laurence Duez de Russin.

En 2019, elle a rencontré le Conseiller d'Etat M. Mauro Poggia afin de lui exposer la problématique du manque de reconnaissance de l'activité de l'agritourisme dans la législation genevoise et lui a fait plusieurs propositions qui sont à l'étude.

En 2020, la pandémie a mis en évidence et en lumière les difficultés que rencontre l'activité de l'agritourisme. En 2021, afin de dynamiser cette activité, AgriAccueil avait prévu de rencontrer la directrice de l'Office du tourisme dans le but de trouver des solutions ensemble pour permettre une meilleure visibilité et améliorer l'offre touristique dans notre campagne. Cette séance n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie et elle a été reportée au printemps 2022.

Actuellement, nous constatons une prise de conscience de la part de nos autorités, de la population genevoise et nous nous en réjouissons.

4.4.12 ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET PAYSAGE GENÈVE (ADPPG)

L'association pour le développement du projet paysage Genève, composée d'agriculteurs genevois, a comme but de porter le projet paysage en lien avec les nouvelles contributions à la qualité du paysage. Le comité est formé de cinq agriculteurs (représentant les grandes cultures, l'élevage, le maraîchage, l'arboriculture fruitière et la viticulture) et d'un représentant d'AgriGenève. En 2021, le comité a choisi de ne pas ajouter de nouvelles mesures au projet. AgriGenève s'occupe du secrétariat ainsi que de la gestion comptable de l'association. Un animateur se charge de la diffusion d'informations sur les inscriptions aux diverses mesures en collaboration avec l'OCAN et AGRI-PIGE.

4.4.13 BIOGENÈVE



BioGenève est une organisation membre de BioSuisse représentant les productrices et producteurs genevois. Comme les autres associations membres de ce label, elle défend les intérêts professionnels de ses membres auprès de BioSuisse, de l'administration cantonale et des organisations agricoles.

Depuis avril 2016, AgriGenève s'occupe de la gestion du secrétariat de BioGenève. Dans ce cadre, plusieurs tâches administratives sont réalisées (réunions de comité, rédaction du rapport d'activité, suivi de différents projets, rédactions de lettres d'information, etc.). La participation aux conférences des Présidents de BioSuisse, aux réunions bio romandes et l'organisation d'événements (Festi'Terroir) font partie des différentes activités réalisées par AgriGenève dans le cadre de ce mandat. BioGenève comptait 60 membres à la fin 2021.

En 2021, le comité de BioGenève est composé de 9 membres et la co-présidence est assurée par Caroline Jeanneret (Ferme de la Touvière) et Grégoire Stoky (Ferme du Monniati).

BioGenève voit son nombre de membres augmenter chaque année, avec entre 3 à 6 nouveaux adhérents. En 2021, à la demande des producteurs, BioGenève a réalisé un projet de boîtes d'œufs bio et GRTA afin de mettre en valeur les œufs bio locaux.

Pour la 3^{ème} année consécutive, BioGenève a coorganisé la manifestation Festi'Terroir. Le festival du bio et de la vente directe a eu lieu du 27 au 29 août 2021 au Parc des Bastions. La manifestation a été un grand succès, malgré les entraves causées par la situation sanitaire. Plus d'information sur www.festiterroir.ch

Vous trouverez des renseignements complémentaires au sujet de BioGenève sur son site internet www.biogeneve.ch

Personne de contact : Olivier Steiner 079 472 46 76



Photo : AgriGenève

4.4.14 AUTRES ASSOCIATIONS ADMINISTRÉES

En 2021, AgriGenève a assuré la gestion administrative et la comptabilité des associations réseaux agro-environnementaux suivantes :

- Mandement-Avril
- Genève Sud
- Bernex
- La Bâtie

MA-TERRE

Durant l'exercice 2021, AgriGenève a assuré la gestion administrative et comptable de cette association.

4.4.15 COMMISSION DE DÉGUSTATION DES AOC

Le secrétariat de la commission de dégustation des AOC est confié à AgriGenève par l'IVVG. En 2021, il a convoqué ses membres pour 2 séances de dégustation, les 17 juin et 2 novembre et 103 vins ont été dégustés. Les vignerons ont été informés du résultat de la dégustation pour ce qui concerne leur production.

Le secrétariat a transmis son rapport d'activité à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

5. AgriMandats Sàrl en 2021

5.1 MAIN-D'ŒUVRE

En 2021, notre collaboration dans le secteur des assurances s'est poursuivie avec la Société d'assurance dommage (SAD) pour l'assurance accident (LAA) et avec la Fondation rurale de prévoyance (FRP) pour le 2^{ème} pilier (LPP). L'assurance obligatoire des soins (AOS) est réglée par un contrat passé avec la caisse-maladie Avenir et l'assurance indemnité journalière (IJ) demeure chez Philos.

Assurance obligatoire des soins

En 2021, les membres d'AgriGenève intéressés sont affiliés au contrat d'assurance obligatoire des soins en faveur de leur personnel auprès du Groupe Mutuel.

Chèque emploi

Le service Chèque emploi se charge des démarches administratives liées à l'embauche d'employés de moins de trois mois, offre une couverture d'assurance et édite des fiches de salaire. Ce service a été sollicité, en 2021, par 21 employeurs qui s'y sont inscrits pour 96 employés. Nous relevons avec satisfaction que ce service est de plus en plus demandé et apprécié des employeurs.

Autorisations de travail

En 2021, le service main-d'œuvre a été mandaté pour traiter 7 permis L, B et G ainsi que 22 autorisations de séjour de courte durée (moins de 90 jours par an).

Fiches salaires

En 2021, l'établissement des fiches de salaire pour le personnel agricole par AgriGenève a été sollicité par 72 employeurs pour environ 229 employés.

5.2 COMPTABILITÉ ET GESTION

Cette année s'est caractérisée par un changement de personnel marquant au sein du service avec le départ à la retraite de M. Willy NICOLE fin mai et l'entrée en fonction de M. Sébastien ROULET, jeune agent fiduciaire à la recherche d'un nouveau défi.

Activités de comptabilité et fiscalité

Les activités principales de ce secteur se répartissent dans deux catégories :

Comptabilité :

- Saisie des comptes
- Bouclage des comptes
- Etablissement de décomptes TVA
- Mise en place de logiciels comptables
- Collaboration étroite avec le client

Fiscalité :

- Ajustement des acomptes
- Etablissement de déclarations fiscales
- Traitement de demandes de renseignements
- Contrôle de décision de taxation
- Suivi du dossier

Ce sont donc plus de 80 dossiers comptables et environ 70 dossiers fiscaux qui ont été traités et édités en 2021 pour nos membres.

L'un des objectifs du service pour l'année 2022 est de poursuivre notre recommandation d'opter pour des logiciels comptables récents ; notre sélection correspond aux attentes de nos membres et peut se traduire par WinBIZ, Agropius ou encore A-Twin Cash II.

Activités de gestion

Elles consistent principalement en :

- Conseils en matière de reprise d'exploitation qui se concrétise par une reprise en fermage, une association ou une reprise en propriété, le plus souvent par donation
- L'établissement et le contrôle de quelques budgets d'exploitation dans le cadre de demandes de crédit d'investissement pour des aides initiales ou des investissements immobiliers
- Création et transformation de raison individuelle en SA et Sàrl
- Estimations de la valeur vénale de parcelles agricoles, viticoles et forestières ainsi que de capitaux plantes viticoles
- Estimation de fermage de domaines entiers et d'indemnité pour perte de bail, conseils en matière de fermages, de droit du bail et rédaction de baux
- Conseils en matière de droit foncier rural, sur les expertises en valeur de rendement ainsi que sur les prix des terres agricoles et viticoles

Relevons par ailleurs notre participation, comme chaque canton romand, au groupe de gestion intercantonal dont le

but est l'harmonisation et le renforcement du conseil de gestion en Suisse romande.

5.3 MANDATS POUR TIERS

5.3.1 SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DE LA CFA ET COORDINATION DES EXPERTISES

Le mandat du secrétariat administratif de la Commission Foncière Agricole (CFA) a été assuré durant toute l'année par AgriGenève.

Durant cette année, la CFA a enregistré 130 nouveaux dossiers. Elle a siégé 11 fois et a rendu 166 décisions, dont :

- 3 pour un dossier enregistré en 2016
- 1 pour des dossiers enregistrés en 2017
- 1 pour des dossiers enregistrés en 2018
- 7 pour des dossiers enregistrés en 2019
- 58 pour des dossiers enregistrés en 2020
- 96 pour des dossiers enregistrés en 2021

68 décisions ont approuvé des rapports d'expertise déterminant la valeur de rendement.

Au 31 décembre 2021, il y a 58 dossiers ouverts, dont :

- 8 dossiers en attente d'une décision de l'Office des autorisations de construire
- 12 demandes d'expertise à la valeur de rendement
- 6 dossiers faisant l'objet d'un recours à la Cour de Justice
- 4 dossiers faisant l'objet d'un recours au Tribunal fédéral

De ces 58 dossiers, 3 ont été enregistrés en 2016, 4 en 2019, 9 en 2020. Les autres ont été ouverts cette année.

5.3.2 RÉSEAUX AGROENVIRONNEMENTAUX

Les réseaux agroenvironnementaux sont au nombre de 4 : Genève Sud, Bernex, Jussy-Puplinge-Presinge, la Bâtie.

Leur but est de fédérer les exploitants agricoles pour la préparation, l'organisation et la réalisation de projets agroécologiques et/ou agro-paysagers, en rapport avec les dispositions légales fédérales et cantonales en la matière.

En raison de la pandémie et d'un changement de personnel au sein d'AgriGenève, il n'y a pas eu d'animation de réseau en 2021. En revanche, AgriGenève a assuré le conseil individuel et l'administratif pour la mise en place de nouvelles SPB en se rendant directement sur le terrain.

Une vidéo sur les animations des prairies extensives est visionnable [sur ce lien](#).

5.3.3 AUTRES MANDATS

AgriGenève est dotée depuis le début de l'année 2017 d'une entité, AgriMandats Sàrl. Proche du monde agricole genevois, cette Sàrl met à disposition ses compétences diversifiées pour répondre à divers mandats portant sur l'espace rural et les domaines en lien avec l'agronomie, l'alimentation, l'aménagement du territoire, ou encore le suivi de projets agricoles tels que les PDR.

Malgré la situation pandémique, l'année 2021 a été riche en mandats permettant de maintenir le chiffre d'affaires de l'année précédente. Ces recettes en lien avec ces mandats pour tiers permettent de financer un poste à 90 % réparti entre Mme Céline Abadia à 50 % et M. Fabien Wegmüller à 40 %.

Lors de l'année 2021, AgriMandats a œuvré notamment sur les mandats suivants :

- La finalisation des plans directeurs communaux de Puplinge et de Corsier
- Le sondage de la situation des entreprises de paysagisme en zone agricole
- La finalisation de l'étude de faisabilité d'une unité de séchage de pommes pour l'association Partage
- L'élaboration d'une boîte pour la mise en valeur des œufs bio
- L'enquête auprès des agriculteurs pour la mise en place de PoleBio
- Le coaching et la documentation des PDR fermes urbaines (mise en œuvre) et filière animale (étude préliminaire)
- Le rapport final du projet paysage agricole genevois
- Le rapport intermédiaire du réseau agro-environnemental de Genève Sud

6. AgriVulg Sàrl en 2021

Vulgarisation et formation continue

Les activités se perpétuent sur le plan cantonal par les prestations offertes aux CETA comme les visites de cultures en grandes cultures, les visites avec les groupes viticoles, les séances d'actualisation agricole et viticole, par l'organisation de grands événements, par des groupes d'intérêt, par des conseils individuels à nos membres affiliés, par la rédaction d'articles pour le journal « Agri » et par la participation à la rédaction de fiches techniques d'AGRIDEA.

Cette année, en raison de la COVID-19, de nombreuses activités ont dû être supprimées.

Le service technique d'AgriGenève continue d'être présent dans différents groupes de travail romands. Ainsi, un conseiller participe au « Groupe Culture Romandie » ainsi qu'au « groupe de travail sur les couverts végétaux » dirigés tous deux par AGRIDEA. Un conseiller fait également partie du comité de rédaction des Fiches Techniques Grandes Cultures AGRIDEA qui se réunit 10 journées par an pour l'élaboration et la mise à jour du classeur Grandes Cultures PER.

AgriVulg est également représentée au sein du comité de l'association ma-terre, dont les buts sont de développer la compréhension des enjeux liés à l'alimentation durable, de stimuler la consommation de produits locaux et sains et de favoriser une production indigène rémunératrice. Une technicienne AgriVulg participe au comité à raison d'une séance par mois environ ainsi qu'à différents groupes de travail.

Depuis 2009, AgriGenève a axé ses développements sur des axes prioritaires. L'objectif était de mieux répondre aux besoins et demandes de la pratique.

L'axe agriculture de conservation se développe bien. Les nombreux essais menés dans ce domaine permettent d'affiner les techniques.

Deux groupes d'intérêts concernent l'agriculture biologique. En grandes cultures, le groupe d'intérêt « grandes cultures biologiques » rassemble quatre fois par année les producteurs bio et PER intéressés par ce mode de production.

Le groupe d'intérêt « viticulture durable » a proposé depuis 2020 des thématiques pour la production biologique. L'arrivée fin 2021 d'une nouvelle conseillère viticulture à 80% à AgriVulg (PER et bio) permettra de le renforcer encore un peu plus.

L'axe optimisation des intrants a été peu travaillé en 2021 à la suite des différents travaux des années précédentes.

En revanche, l'axe sur l'optimisation de la pulvérisation continue son développement avec une part de plus en plus importante d'exploitants se lançant dans cette thématique.

Le travail se poursuit pour la filière orge brassicole avec pour objectif de fournir à la malterie du Cercle de Agriculteurs de Genève une matière première de qualité dans la quantité souhaitée. Les axes de travail principaux restent :

- ✓ L'optimisation de la fertilisation azotée. Cet ajustement est réalisé sur la base de l'analyse du reliquat azoté en sortie d'hiver (RSH) permettant de définir le niveau de fertilisation à apporter pour atteindre le critère de teneur en protéines.
- ✓ Le monitoring des résultats annuels pour orienter les choix techniques des années suivantes.

Technique

La majeure partie des prestations privées concerne la gestion des dossiers PER. En 2021, environ 80 dossiers ont été traités directement par AgriVulg. L'accompagnement porte principalement sur la préparation du plan de rotation des cultures, la saisie de la fiche PER 3, la réalisation du plan prévisionnel de fumure et la finalisation du bilan de fumure (Suisse Bilanz). AgriVulg accompagne également quelques exploitations en agriculture biologique (9 en 2021) pour réaliser leur bilan de fumure.

Pour gérer ces dossiers PER, les conseillers AgriVulg utilisaient jusqu'alors le fichier « VAgri » fourni par AGRIDEA. Ce fichier n'apportant plus entière satisfaction, AgriVulg a acquis courant 2021 le programme Geofolia de la société Isagri. Le logiciel fait l'objet d'évolutions constantes et offre plus de fonctionnalités que l'ancien fichier VAgri, notamment le carnet des champs. Une cinquantaine d'agriculteurs du canton est également équipée de ce logiciel, ce qui permettra de travailler en partenariat entre techniciens et agriculteurs.

Depuis début 2021, AgriVulg propose également d'accompagner les agriculteurs dans leurs différentes saisies de données sur la plateforme Acorda, notamment la réalisation du recensement qui se fait chaque année entre fin janvier et mi-mars. 24 agriculteurs ont réalisé leur recensement avec AgriVulg en 2021.

Afin de faciliter la prise de rendez-vous et de favoriser le contact direct avec les agriculteurs, une technicienne AgriVulg tient une permanence plusieurs jours par an dans les locaux du CFPne de Lullier pour les agriculteurs de la rive gauche.

Pour l'ensemble de nos membres techniques, des messages techniques sont élaborés et mis à disposition par email. Tout au long de la saison, 15 messages techniques ont été publiés et 195 agriculteurs ont bénéficié de ce service.

AgriVulg a également réuni un groupe de travail constitué d'agriculteurs afin de poursuivre la démarche initiée avec PôleBio Energies SA au sujet du développement d'une filière de valorisation d'engrais organiques (compost et digestat). Le travail effectué par le groupe a consisté à définir des paramètres technico-économiques liés à l'épandage des engrais organiques (périodes, coûts d'épandage, équipements, etc.) afin de poser les bases d'un partenariat entre Pôlebio et les agriculteurs du canton.

Finalement, AgriVulg a fait paraître en novembre 2021 son programme de vulgarisation pour la période 2021-2022. Il détaille les activités planifiées par les techniciens pour l'année à venir afin de les communiquer aux agriculteurs. Ce programme sera affiné et complété au fil du temps, notamment s'agissant des intervenants et des dates. Il est disponible en tout temps sur le site internet d'AgriGenève.

6.1 ACTIVITÉS DES CETA GRANDES CULTURES

Les visites de cultures sur le terrain sont organisées habituellement de mars à mai, une fois tous les 15 jours dans chaque groupe de vulgarisation ou CETA. Habituellement, 35 visites sont organisées tout au long de la saison. Cette année, à la suite de la COVID-19, seulement 28 visites ont été réalisées.

Durant les visites de cultures, les thèmes suivants ont été traités :

- Situation météorologique
- Connaissance des ravageurs, maladies et mauvaises herbes
- Impact des gelées sur les cultures
- Soins aux cultures : applications des engrais (fertilisation des céréales avec la méthode du bilan et des colzas avec la méthode du CETIOM) et phytosanitaires
- Contrôle du désherbage avec la mise en pratique de la stratégie anti-résistance mise en place par AgriVulg
- Gestion de la fertilisation de fin de cycle des blés panifiables pour répondre à la problématique des protéines
- Contrôle des ravageurs et maladies et évaluation des risques

CETA	Visite de cultures	Séances d'hiver	Séances d'été	Total
Bardonnex / Lully	4	}	}	7
Champagne-Sud / Nord	4			7
Jussy / Vandoeuvres	4		}	7
Meinier	4			7
Dardagny / Russin	4		}	7
Meyrin / Peney / Satigny	4			7
La Bâtie	4		1	7
Totaux	28	2	4	34

Les séances d'actualisations agricoles d'hiver, au nombre de 2 (en visio-conférence) et organisées début février ainsi que les séances d'été, au nombre de 4 et organisées mi-août, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Assortiment variétal des cultures de printemps
- Nouveautés phytosanitaires
- Suivi des insectes ravageurs du colza au printemps
- Nouveaux seuils méligèthes
- Stratégie anti-résistance méligèthes 2021
- Rappel : système de nettoyage à circuit indépendant pour le rinçage de la cuve des pulvérisateurs
- Nouvelle mesure de soutien cantonale pour la préservation des ressources naturelles (machines de désherbage mécanique et de conservation des sols)
- Rémunération du carbone : où en sommes-nous à Genève ?
- Bilan des couverts végétaux : derniers résultats des essais
- Retour sur la campagne 2020-2021
- Recommandations variétales pour les semis d'automne 2021
- Incidences de la conduite de la culture sur les rendements du colza 2019-2020
- Gestion des graminées : évolution des résistances
- Optimisation de la pulvérisation : rappels sur les antigraminées automnales
- Actualités phytosanitaires
- Désherber mécaniquement sans labourer : présentation d'outils
- Colzas associées : derniers résultats d'essais
- Projet 77A genevois sur le carbone

Les essais suivants ont été mis en place et conduits par AgriVulg :

- Essais couverts végétaux longs en semis direct sous couvert et soja, Aire-la-Ville
- Essais colzas associés en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville
- Essais blés associés en semis direct sous couvert, Aire-la-Ville
- Essais céréales précoces associées, Aire-la-Ville

Les suivis phytosanitaires suivants ont été mis en place et conduits par AgriVulg :

- Suivis de différents traitements en « bas volume/optimisation de la pulvérisation »
- Contrôle du développement des maladies et ravageurs du blé et de l'orge (collaboration OCAN)
- Contrôle du vol des ravageurs du colza de printemps et d'automne (collaboration OCAN)

6.2 ACTIVITÉS DES CETA VITICOLES (COLLABORATION SPDA / AGRIVULG)

Les groupes viticoles sont au nombre de 4 :

1. Dardagny, Russin, la Bâtie
2. Arve et Rhône
3. Satigny
4. Arve et Lac

Les séances d'hiver en salle : la pandémie de COVID-19 ayant conduit à des restrictions de réunion, les séances d'hiver en salle n'ont pas eu lieu.

Les séances de terrain : les cinq séances d'information d'été ont été conduites par Florian Favre de l'OCAN en l'absence de conseiller viticole AgriVulg (départ de Florent Hugon).

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Point météo et phénologie de la vigne
- Stratégie anti-mildiou et anti-oïdium avec les modèles de prévisions
- Questions diverses des vigneron
- Présentation du projet EcoSensors
- Visites de parcelles selon les besoins

6.3 GROUPES D'INTÉRÊT ET PROJETS

- **Orge brassicole :** au début des années 2010, le Cercle des Agriculteurs a sollicité AgriGenève pour mettre en place une filière de production d'orge brassicole. Les premiers essais ont été conduits en 2012 et 2013 avec 4 exploitants et une dizaine d'hectares. En 2021, environ 16 ha d'orge brassicole (dont 2 ha en bio) ont été cultivés sur le canton par 5 producteurs. Ce net recul par rapport à l'année 2020 s'explique en grande partie par une baisse de la demande à la suite de la pandémie et de la fermeture des bars et restaurants. Cette année, les conditions météorologiques et le pilotage de la fertilisation azotée sur la base des reliquats sortie d'hiver ont permis d'obtenir un taux d'acceptation au silo de 90%. Cela représente 86.6 tonnes d'orge brassicole qui pourront être maltées (dont 8.5t en bio). A la suite de la récolte, une synthèse des résultats annuels obtenus sur le canton a été réalisée et envoyée aux membres du groupe d'intérêt.

- **Agro4esterie :** le projet Agro4esterie a démarré en 2021 dans quatre cantons romands dont Genève. Le premier projet qui a vu le jour à Genève a été planté à l'hiver 2020-2021 sur la commune de Jussy. Sur une parcelle de 4 hectares, un système sylvoarable de plus de 100 arbres fruitiers a été mis en place sur terre assolée. La

visite de cette plantation en juin 2021 a permis aux agriculteurs de voir le résultat sur le terrain et de bénéficier des premiers retours d'expérience, notamment concernant les défis de la plantation et de la reprise des arbres.



Photo : DR

- **Visite de culture soja alimentaire bio** : cette visite, organisée par Prokana en collaboration avec AgriVulg avait pour thème « le soja alimentaire du semis à l'assiette ». Elle a été l'occasion d'aborder le désherbage mécanique puis la situation du marché du soja alimentaire avec le Moulin Rytz et enfin sa valorisation alimentaire à travers l'entreprise genevoise Swissoja et la marque de garantie GRTA.
- **Agriculture de conservation** : à la suite de la création en 2009 d'un groupe d'intérêt sur le non labour, différentes actions sont menées pour sensibiliser les exploitants à la possibilité d'abandonner la charrue et accompagner ceux ayant franchi le cap du semis direct. Pour cela, chaque année depuis 2010 plusieurs essais sont conduits sur la commune d'Aire-la-Ville et de Meinier. Des visites sont organisées pour présenter les essais aux adhérents. Les essais portent, entre autres, sur le choix des couverts végétaux et les associations de plantes. Certaines parcelles et exploitants commençant à avoir quelques années de recul, lors des visites, l'accent est de plus en plus mis sur l'observation de ces parcelles et le retour d'expérience des agriculteurs. Dans le cadre du groupe, un technicien réalise également des suivis de parcelles particuliers chez les exploitants concernés du canton. Enfin, les exploitants sont fréquemment conviés à se rendre à des événements en lien avec cette thématique hors du canton (autres cantons et France). Pour synthétiser les résultats des différents essais et pour optimiser leur vulgarisation, des documents techniques ont été édités (guide des couverts végétaux, guide des colzas associés). Chaque année, ils sont mis à jour, distribués lors des séances et consultables sur notre site internet. Peu à peu, les surfaces concernées augmentent avec, soit des agriculteurs qui adoptent la technique sur l'ensemble de leur domaine, soit sur certaines surfaces. En 2021, ce sont près de 1'000 ha qui ont été semés en semis direct sous couvert dont 800 ha conduits sans

aucun travail du sol sur du long terme. Enfin, sans pour autant opter pour un arrêt complet du travail du sol, certaines techniques issues de ce groupe sont reprises par les adhérents. C'est notamment le cas avec les couverts végétaux multi espèces et les colzas associés. En 2021, près de 2'500 ha de couverts végétaux avec plus de cinq espèces ont été semés et presque 200 ha de colzas associés.

- **Optimisation des intrants** : à la suite du paiement à la protéine de la classe des blés top, une campagne d'encadrement à grande échelle a été mise en place. Les producteurs ont ainsi pu bénéficier d'un conseil quasi en temps réel pour adapter la fumure azotée des blés. Durant l'année 2016, en concertation avec le Cercle des Agriculteurs de Genève, un important travail a été réalisé pour mettre en place un nouveau système de paiement du blé panifiable. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à semer les variétés dont le marché a besoin et à les conduire pour obtenir une qualité convenable. En 2021, la majeure partie du travail a consisté à vulgariser les résultats des années précédentes.
- **Optimisation de la pulvérisation** : il s'agit d'un thème abordé initialement dans le groupe « optimisation des intrants », mais vue l'émulation présente et la complexité de la technique, un groupe à part entière peut lui être dédié. L'objectif de la technique est de modifier ses pratiques de pulvérisation pour augmenter l'efficacité des traitements. Cela permet et passe bien souvent par une réduction du volume d'eau utilisé. Par la suite, il est aussi possible de diminuer les quantités de matières actives utilisées. Le spécialiste français de la pratique est venu réaliser deux cours en mars 2016 et depuis nous renouvelons les cours chaque année. Différents traitements ont été réalisés suivant cette technique. La moitié des adhérents a participé aux formations. Une quarantaine d'agriculteurs a adopté la méthode et de nombreux autres sont en train de se lancer. Le service technique continue à rédiger des fiches techniques adaptées à ce procédé et surtout accompagne de près les agriculteurs sur le terrain.
- **Viticulture durable**
 - ✓ **Séance sur les stratégies phytosanitaires sans produits de synthèse** : la situation sanitaire n'ayant pas permis de réaliser cette séance en salle, elle a donc été réalisée par visio-conférence avec les intervenants David Marchand (FiBL) et Florian Favre (OCAN). L'objectif de cette présentation consistait à apporter des conseils généraux et rappeler les fondamentaux concernant les stratégies de traitements sans produits de synthèse. Elle a aussi permis de revenir sur la saison viticole 2020 et présenter l'enquête du FiBL sur les pratiques en viticulture biologique en Romandie effectuée en automne 2020.
 - ✓ **Journée « gestion de l'enherbement »** : une matinée de présentation théorique sur l'enherbement permanent par Nicolas Delabays (HEPIA) et sur les couverts végétaux par Florent Hugon (AgriVulg) a été organisée dans le but

d'acquérir des connaissances sur cette technique qui intéresse un grand nombre de viticulteurs. L'après-midi a été consacré à un retour d'expériences et de démonstrations de désherbage mécanique avec la participation de producteurs ayant apporté leur propre machine, et avec l'intervention de David Marchand (FiBL). L'objectif de cette démonstration a été de rassembler les viticulteurs afin d'échanger et transmettre l'ensemble des connaissances sur cette méthode qui mobilise un nombre croissant d'adhérents qui ont pour volonté d'investir dans des outils de désherbage mécanique. Une visite des essais d'enherbement permanent par Nicolas Delabays, (HEPIA) et sur les couverts végétaux par Florent Hugon (AgriVulg) a été également organisée.



Visite des essais de couverts végétaux permanents et temporaires, avril 2021, Photo AgriVulg

✓ **Lancement du projet « ON FARM »/réseau d'essais participatifs** : le FiBL, en collaboration et avec le soutien d'AgriVulg et de l'Etat de Genève, a lancé, en 2021, le projet « ON FARM » qui propose la mise en place et le suivi d'essais participatifs dans les domaines du vignoble genevois. Ces essais ont pour but d'acquérir des références dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et l'optimisation de la lutte sans intrants de synthèse. L'objectif pour les viticulteurs étant d'optimiser les pratiques, acquérir de l'expérience avec de nouvelles méthodes et les étendre si volonté. L'idée est de créer un réseau de recherche participatif, avec des interactions pouvant générer de l'apprentissage. Cet accompagnement fait sens dans le contexte d'une viticulture qui cherche à diminuer sa dépendance aux intrants de synthèse. En 2021, le réseau « ON FARM » a regroupé 12 vigneron-encaveurs sur l'ensemble du vignoble genevois et 8 thématiques liées à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à l'optimisation de la lutte sans produits de synthèse.



Photo : Loïc Herin

6.4 VISITES ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES

La situation sanitaire liée à la COVID-19 a limité dans des proportions conséquentes la tenue de différents événements qu'il avait été prévu d'organiser.

Un événement a malgré tout pu avoir lieu.

- Le 5 novembre, AgriVulg a organisé la visite d'une place de lavage/remplissage pour pulvérisateurs équipée d'un système de traitement des eaux pour limiter les risques de contamination. Cette visite s'adressait à la fois aux agriculteurs et aux parties prenantes du projet de renaturation du Nant d'Avril. Elle a rassemblé 28 personnes au Domaine de Champvigny. Un guide de recommandation pour la construction d'une place de lavage a également été réalisé et distribué par AgriVulg à cette occasion.



Photo : AgriVulg

6.5 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Il y a toujours plus d'exploitations qui pratiquent l'agriculture biologique sur le canton. En 2021, on constate un nombre important de reconversions respectant l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (Obio) sans être inscrit à un label privé (BioSuisse, Demeter, etc.). Cela s'explique par la dérogation du principe de la globalité qui existe dans l'Obio qui permet aux agriculteurs de cultiver les cultures pérennes en bio et les cultures annuelles en PER (ou inversement). Plusieurs viticulteurs ont débuté la période de reconversion au bio de leurs vignes en 2021.

En 2021, un collaborateur d'AgriVulg est chargé de coordonner les activités bio dans leur ensemble : gestion des groupes d'intérêt « grandes cultures bio » et « viticulture durable » et la gestion du secrétariat de l'association BioGenève. Cela facilite la collaboration d'AgriVulg avec les différentes associations, institutions et fédérations qui travaillent dans le domaine de l'agriculture biologique en Romandie. Les séances du groupe d'intérêt « grandes cultures biologiques » sont très suivies par les producteurs (voir chapitre consacré). AgriVulg poursuit sa collaboration avec les différents acteurs nationaux (FiBL, AGRIDEA, BioSuisse, BioGenève).

AgriVulg est également engagée dans le groupe de travail bio (GTBio) piloté par AGRIDEA, auquel participent les conseillers bio romands, et prend part également aux ateliers grandes cultures biologiques dirigés par le FiBL. Chaque année, AgriVulg participe aux cours de reconversion obligatoires selon le cahier des charges de BioSuisse, permettant ainsi une collaboration étroite avec les différents conseillers en agriculture biologique romands. Depuis 2016, AgriGenève est mandatée pour gérer le secrétariat et la coordination de l'association BioGenève et contribue ainsi à la dynamique positive de cette association.



Photo : AgriGenève

7. Représentations d'AgriGenève

AgriGenève est représentée dans les organisations suivantes :

AGIR : présidence	CIF : membre du Conseil	LRG : Commission de recours de l'OPU
AGORA : conférences des directeurs de Chambres et Comité	CIL : membre du comité	ma-terre : comité
AGRI : rédaction genevoise et comité	CIPEL : Commission technique agricole	OPAGE : Conseil de Fondation
AGRIDEA : plusieurs groupes de travail	Conseil du Léman : ULCA, Commission Tourisme Lémanique	Pôle Nature Environnement : Présidence, membre de la commission du pôle de formation
AGRI-PIGE : comité	Coordination FER : membre	Swissgranum : Commission technique
ASSAF : membre	CRFG : Commission Environnement et aménagement du territoire, Commission agriculture	Uniterre : membre
Association PDR : membre et présidence	Forum d'agglomération : membre du collège environnement	USP : Assemblée des délégués, KOKO/KOL
AZIPRO : membre	FRP : Conseil de Fondation	
CCIG : membre	FZAS : membre	

Sièges dans des commissions extraparlimentaires : AgriGenève occupe 36 sièges dans différentes commissions.

8. Communication et publications

8.1 COMMUNICATION INTERNE

Afin de maintenir un lien informatif avec nos membres, nous transmettons régulièrement des articles et des éditos au journal Agri. Le correspondant genevois d'Agri a en outre rédigé plusieurs articles sur des thèmes et événements genevois. Le deuxième canal d'information qui permet à nos membres de suivre l'actualité est notre lettre d'information diffusée par email et lisible sur smartphone. Elle est distribuée auprès de 403 abonnés. En 2021, 37 lettres d'information ont ainsi été diffusées.

AgriVulg a également diffusé 15 messages et 2 notes techniques par email à 195 agriculteurs et 50 partenaires de février à novembre. Ce service reste toujours très apprécié des agriculteurs. De plus, 4 articles ont été rédigés par AgriVulg pour le journal hebdomadaire Agri. Les 3 premiers articles faisaient état des situations intermédiaires des moissons à Genève tandis que le 4^{ème} dressait le bilan final des récoltes.

Site internet

Notre site internet www.agrigeneve.ch permet notamment l'inscription en ligne à des séances, manifestations ou événements. Il est régulièrement actualisé et contient notamment des informations utiles à la gestion des entreprises de nos membres. En 2021, 17 nouvelles ont été publiées sur notre site de manière à coller le plus possible avec l'actualité.

8.2 COMMUNICATION EXTERNE

Dans le contexte actuel, AgriGenève intensifie la communication sur les métiers de l'agriculture, notamment sur les réseaux sociaux. À la suite des réflexions conduites dans le cadre du groupe de communication avec S Agence (voir § 4.2.1), il a été décidé de poursuivre la communication vers un large public, en capitalisant sur le slogan « Nos Paysans prennent soin de nous » et en l'utilisant comme vecteur de promotion de nos métiers. Un certain nombre de mots clés (innovation technique, sympathie, responsabilité, environnement, qualité, biodiversité, santé, alimentation, compétences...) accompagnent nos messages. Nos publics cibles sont le monde politique et institutionnel, les médias, les leaders d'opinion, la population genevoise dans son ensemble, les familles, les jeunes adultes et encore les écoles. Le but à atteindre en termes de perception collective est : « Si les paysans prennent soin de nous, prenons soin des paysans ». Notre communication et nos messages se travailleront avec trois types de diffusion : 1. La population 2. Les médias / politiques / influenceurs 3. A l'interne, pour assurer un discours commun. Cette stratégie de communication a débuté à l'automne 2021 et se poursuivra

jusqu'à fin 2023. Pour alimenter les réseaux sociaux, nous faisons appel à des agricultrices et des agriculteurs qui nous apportent des témoignages sur leurs pratiques quotidiennes.

8.2.1 PAGE FACEBOOK AGRIGENEVE



En 2021, 95 post ont été publiés sur la page Facebook d'AgriGenève. Nos post ont été partagés 1'700 fois avec un taux de couverture de 245'000 et de 17'000 interactions. 1'680 personnes sont actuellement abonnées à notre page.

8.2.2 MEDIAS EXTRA AGRICOLES, COMMUNIQUES ET CONFERENCES DE PRESSE

En 2021, AgriGenève a été très présente dans les médias écrits et parlés, particulièrement en raison de la campagne sur les IN phyto. Il s'agit plus particulièrement de One FM, de la Tribune de Genève, du GHI, de Léman Bleu et de la RTS. En 2021, AgriGenève a publié 4 communiqués de presse qui ont été envoyés aux médias régionaux et romands. Elle a également organisé une conférence de presse pour le lancement de la campagne contre les IN phyto et a invité la presse à une présentation sur les places de lavage en agriculture.

8.2.3 PAGE FACEBOOK ET INSTAGRAM « NOS PAYSANS PRENNENT SOIN DE NOUS »

Ces pages ont été actives entre février et juin 2021 (phase de la campagne IN phyto) puis ont repris cet automne. Au total, 53 post ont été publiés en 2021 sur la page Facebook et ont été repris sur Instagram. Ces publications digitales rencontrent un vif succès, certaines vidéos étant vues près de 10'000 fois. Au 30 juin, les post ont passé sur des fils d'information 600'000 fois, 184'000 personnes ont vu les post à titre individuel et le taux de couverture est de 474'000 vues. Il y a eu 17'400 interactions avec nos publications. A ce jour, 1'900 personnes sont abonnées à cette page Facebook.

8.2.4 VIDEOS

Les vidéos courtes - 1 min à 1 min 30 - sont d'excellents vecteurs de communication pour les réseaux sociaux. Plusieurs vidéos sous forme de portraits d'agricultrices ou d'agriculteurs ont ainsi été réalisées et diffusées en 2021, notamment dans le cadre de la campagne IN phyto du 13 juin. D'autres vidéos ont été réalisées sur le crapaud calamite ou sur l'agriculture de conservation.

8.2.5 STICKERS



AgriGenève a fait produire des stickers à coller sur vos produits. Ils sont gratuits et peuvent être commandés à notre secrétariat.



9. Remerciements

AgriGenève tient à remercier tout particulièrement les organisations agricoles et nos membres qui ont apporté leur précieux soutien financier dans le cadre de la campagne contre les initiatives phyto du 13 juin 2021. Nous remercions aussi le groupe de jeunes agricultrices et agriculteurs qui ont assuré l'animation des réseaux sociaux ainsi que toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à gagner cette votation à Genève.

Nous remercions toutes les députées et les députés du Grand Conseil, qui ont concrètement apporté leur unanime soutien à la branche viticole et à l'agriculture genevoise en général durant cette période de pandémie économiquement difficile pour notre secteur.

Nos remerciements vont à tous nos partenaires, organisations agricoles, milieux politiques, économiques et sociaux, départements et services de l'Etat, pour leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année écoulée. Nos remerciements vont plus particulièrement au DT et à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) avec qui nous œuvrons dans un esprit de dialogue constructif.

Nous remercions les organisations qui, par leur précieux soutien financier, permettent à AgriVulg d'assurer un service de formation continue de qualité : il s'agit en particulier de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et de la FFPC (Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue).

Ce n'est que grâce à l'ensemble de ces partenariats que nous sommes à même de remplir nos diverses missions de promotion, de formation et de défense des intérêts de l'agriculture genevoise.

Nous remercions ici chaleureusement l'ensemble du personnel d'AgriGenève qui, durant toute l'année, n'a pas ménagé son temps pour servir au mieux l'agriculture genevoise. Ce fût particulièrement le cas en 2021 où il a souvent été nécessaire de revoir ses méthodes de travail selon les normes COVID-19 imposées par la Confédération et le Canton.

Pour terminer, AgriGenève tient à remercier tout particulièrement l'ensemble de ses membres pour la confiance témoignée tout au long de l'année 2021.

10. Liens utiles

POUR EN SAVOIR PLUS...

AGORA	http://www.agora-romandie.ch/
AGRIDEA	https://www.agridea.ch/
BioGenève	www.biogeneve.ch
Brunch du 1 ^{er} août	https://www.brunch.ch/fr/
Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG)	https://cage.ch/
Ecole à la ferme	https://www.schub.ch/fr/
Festi'Terroir	www.festiterroir.ch
IVVG	http://www.ivvg.ch/
Laiteries Réunies Genève (LRG)	http://www.lrgg.ch/
OFAG	https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home.html
Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)	https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-agriculture-nature-ocan
Office vétérinaire cantonal	https://www.ge.ch/organisation/service-consommation-affaires-veterinaires
Progana	https://progana-bioromandie.ch
Sucre Suisse SA	http://www.zucker.ch/fr/sucre-suisse/
Union Fruitière Lémanique (UFL)	https://www.fruits-vaud-geneve.ch/
Union Maraichère de Genève (UMG)	http://www.umg.ch/
Union Maraichère Suisse (UMS)	http://www.gemuese.ch/Fr
Union Suisse des Paysans (USP)	https://www.sbv-usp.ch/fr/



Rue des Sablières 15
1242 Satigny
info@agrigeneve.ch
www.agrigeneve.ch